

Naissance et croissance du football en Valais (1880-1945)

p a r
J a c q u e s
Z a m b a z

I N T R O D U C T I O N

┌ C'est au sein des écoles britanniques, vers le milieu du XIX^e siècle, qu'apparaissent les premières parties de football. Désordonnée et brouillonne, la pratique se structure le 26 octobre 1863, lorsque les représentants des onze clubs anglais se réunissent et fondent la *Football Association (F.A.)*. Neuf ans plus tard, la création de la *F.A. Cup* génère une nouvelle impulsion qui élargit la pratique sportive en dehors des établissements scolaires. Le jeu

gagne – au contraire du rugby – toutes les couches sociales et conquiert une formidable popularité. Selon diverses sources concordantes, ce sport aurait pénétré en Suisse vers 1855 au Château de Lancy, à Genève. En 1879, le FC Saint-Gall, le plus ancien club officiel de Suisse, est fondé. Quelques années après naissent deux autres grands clubs helvétiques, les Grasshoppers de Zurich (1886) et le FC Servette de Genève (1890).

En raison du dédain des historiens, de son aspect trop *populaire* et de l'absence de sources officielles, l'histoire du football reste durant de nombreuses années complètement ignorée. Il faut attendre les années 1980 pour voir apparaître nombre d'études scientifiques sur ce sport. Qu'elles soient ethnologiques, anthropologiques, sociologiques, géographiques ou historiques, elles marquent de leurs empreintes l'histoire générale du sport. Etrangement, la Suisse reste à l'écart de ce phénomène; seuls quelques ouvrages de journalistes sont publiés. Pourtant, la Suisse est l'un des premiers pays européens à connaître l'apparition de ce nouveau sport. Alfred Wahl, historien français, spécialiste de l'histoire religieuse et des relations franco-allemandes, présente, dans un précieux article

méthodologique¹, les différentes orientations à suivre pour étudier le développement d'un tel phénomène. Selon lui, l'histoire du football doit s'organiser autour de trois axes principaux, social, économique et politique. Pierre Arnaud et Gilbert Garrier² proposent, quant à eux, une histoire de ce sport s'articulant autour de quatre aspects importants: les pratiques et les joueurs, les modes de groupements, la création, diffusion et transformation des pratiques sportives ainsi que les institutions et politiques sportives. Toutes ces pistes ont été envisagées dans le mémoire dont est extrait cet article³. Cette étude mettra en évidence les facteurs introductifs de cette nouvelle pratique, ainsi que les vecteurs d'intégration et de diffusion.

- 1 WAHL 1990, p. 127.
2 ARNAUD/GARRIER 1992.
3 ZAMBAZ 1998.

LA NAISSANCE DU FOOTBALL EN VALAIS (1880 - 1920)

CONTEXTE HISTORIQUE

Dressons de façon très synthétique les conditions socioéconomiques dans lesquelles le football a fait ses premiers pas à la fin du XIX^e siècle. De 1888 à 1910, la croissance démographique du Valais fut très importante, augmentation explicitée principalement par l'arrivée massive d'ouvriers non valaisans venant travailler sur les grands chantiers. Quelques éléments de modernisation apparaissent à l'aube du XX^e siècle. A la suite de la prise de conscience de l'utilité des forces hydrauliques s'opère le début de la révolution industrielle dans le canton. A côté de ce phénomène, l'industrie chimique com-

mence à se développer. Dès 1897, les usines de Lonza à Viège et à Gampel produisent du ferrosilicium. Ciba ouvre une fabrique à Monthey en 1904. En 1905, l'usine d'aluminium de Chippis voit le jour. D'ailleurs, c'est dans ces régions que le football va naître et se déployer. Malgré cette industrialisation, près de 60 % de la population active reste encore occupée, en 1920, dans le secteur primaire. Comme nous le verrons plus loin, les conditions sociohistoriques particulières au Valais grèveront fortement les possibilités d'implantation de cette nouvelle pratique.

LES VECTEURS DE SON INTÉGRATION ET DE SA DIFFUSION

Une origine ecclésiastique!

L'absence d'établissements scolaires susceptibles d'accueillir des élèves étrangers – qui furent des facteurs décisifs pour l'importation du football dans d'autres régions – ne facilite pas l'introduction de ce sport dans les classes valaisannes. Néanmoins, une nouvelle voie de pénétration et de diffusion surgit. Le football est amené, en 1874, par un ecclésiastique jurassien, Monsieur Joseph Jobin, originaire de Belfort. Puis, sous l'impulsion de Léo Meyer et de Christian Zarn – ce dernier revenant d'un séjour au Collège d'Einsiedeln où il a pu se confronter à ce sport – le football aigaunois se structure. En 1906, le FC Helvétia, composé des élèves du Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice, adopte les statuts de l'Association suisse de football, créée en 1895. De nombreux étudiants, ayant transité par cette école, deviendront plus tard de fervents prosélytes sportifs en participant à la fondation ou à la gestion des sociétés de football.

L'expansion

Deux principaux vecteurs ont permis au football de se répandre dans la vallée du Rhône⁴. D'une part, les étrangers au canton, qui s'installent dans les villes à la suite du développement industriel naissant au début du XX^e siècle, constitueront une part prépondérante des premiers contingents. De plus, ils connaissent et transmettent les rudiments de la pratique et participent à l'élaboration des règlements de jeu. Le cas du Valais ne fait que reproduire un schéma d'implantation identique au reste de l'Europe. En effet, les logiques d'intégration semblent suivre des configurations qui s'inscrivent dans le phénomène synchrone d'industrialisation et d'urbanisation. Le football apparaît à la fois comme porté par l'industrialisation en même temps qu'il a été créé par elle. Le football devient ainsi un fac-

teur déterminant de modernité, car il est pratiqué par les plus ardents adeptes et les plus éminents représentants de celui-ci. Deux régions sont particulièrement révélatrices de ce phénomène : celles de Monthey et de Chippis. Le FC Monthey se compose ainsi d'un grand nombre de joueurs non valaisans.

Quelques-uns, étrangers à Monthey, étaient venus chez nous contribuer au montage de la nouvelle usine de Monthey de l'industrie chimique à Bâle ou pour installer l'usine à gaz naissante: d'autres y étaient établis à demeure ou temporairement qui connaissaient le football autrement que de nom. L'apport indigène, techniquement parlant, était limité. Il se bornait à une unité: un Montheysan parti en apprentissage en Suisse allemande et qui y avait appris à jouer au football⁵.

Cette équipe est formée d'Allemands travaillant à l'usine à gaz, de Confédérés de Suisse alémanique employés à la Ciba, de Suisses romands occupés chez des particuliers et d'étudiants montheysans, en contact avec ce sport par le biais du Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice. Au même titre, l'analyse de l'origine des membres actifs du FC Monthey, en 1922, démontre que 24 joueurs sur 91 sont étrangers, ce qui représente les 26% de l'effectif. Cette importante proportion s'explique par la présence récente de l'usine chimique – installée en 1904 – entraînant avec elle de nombreux ouvriers d'origine non valaisanne. De même, dans la région chippillarde, l'usine d'aluminium – fondée en 1905 – draine une quantité révélatrice de travailleurs italiens. Ces derniers créent une équipe de football dont la plupart des membres sont des adeptes du *calcio*. D'ailleurs, cette forte présence ouvrière au sein de ce club ne va pas sans poser quelques problèmes: « La formation de l'équipe [...] est [...] difficile, car tous les joueurs n'ont pas congé ce jour-là, vu leur travail en équipe continue à l'usine d'aluminium »⁶.

D'autre part, le monde des étudiants joue un rôle clé. Les centres urbains génèrent également des forces supplémentaires qui s'approprient majoritairement cette activité sportive. Jouissant

⁴ Pour une vision d'ensemble de l'intégration et de la diffusion de quelques sports en Suisse, se référer à l'ouvrage collectif *Sports en Suisse. Traditions, transitions et transformations*, Antipodes, Existences en Société, 2000. Et principalement l'article introductif.

⁵ *Le sport, bulletin officiel du FC Monthey, 25^e anniversaire, 1935*, p. 55.

⁶ *FC Chalais, 50^e anniversaire, 1931-1981, 1981*.

d'un temps libre, bénéficiant d'un statut social à un moment où les études sont essentiellement le fait d'une marge de la population, masculine et aisée, les étudiants constituent le deuxième facteur de cette expansion. Elle s'opère principalement par l'entremise d'élèves des écoles du canton et de personnes revenant d'un séjour dans d'autres établissements scolaires suisses. Le cas du FC Sion – fondé par trois frères, alors étudiants à Lausanne – s'avère significatif. Le football demeure une activité relativement peu ouverte, car les footballeurs se recrutent essentiellement dans les salles de classes. Conséquence de matches disputés entre étudiants initiés à la pratique de ce sport et individus découvrant les joies du ballon rond, le football conquiert de plus en plus d'adeptes. Désormais, l'officialisation de sa pratique peut s'opérer.

LES PREMIÈRES SOCIÉTÉS SPORTIVES: DES CLUBS CITADINS

A la suite de rencontres improvisées entre des équipes de collégiens, d'ouvriers, de non-initiés, ce nouveau sport s'implante définitivement avec la création du premier club valaisan, le FC Sierre, en 1908. Suivant l'exemple sierrois, de nombreux clubs voient le jour : le FC Sion et le FC Saint-Maurice en 1909, le FC Monthey en 1910, le FC Brigue en 1911, le FC Granges en 1913, le FC Viège en 1914, le FC Naters et le FC Martigny en 1917. Parmi ces sociétés sportives, le FC Naters et le FC Granges existeront de façon éphémère puisqu'ils disparaîtront avant la création de l'Association valaisanne de football en 1919.



Equipe du FC Martigny, 1922
Vainqueur du championnat valaisan 1921-1922
(Coll. L.-P. Closuit, Médiathèque Valais – Martigny)

DATES DE CRÉATION DES CLUBS

Agglomérations	date de la création	population	importance au niveau du district	importance au niveau du canton
Sierre	1908	3076	1	5
Sion	1909	6513	1	1
Saint-Maurice	1909	2213	1	12
Monthey	1910	4301	1	3
Brigue	1911	2605	1	7
Viège	1914	1366	1	18
Naters	1917	2809	2	8
Martigny	1917	5432	1	2

Ce tableau demande quelques précisions essentielles pour démontrer les caractéristiques générales de l'établissement des premiers clubs officiels en Valais. Le football s'est d'abord implanté dans les principales agglomérations valaisannes. En effet, entre 1910 et 1920, un club de football existe dans quatre des cinq plus grandes communes. La population de la commune restante, Bagnes, étant nettement composée de personnes actives dans le secteur primaire, se trouve donc peu disposée à la pratique de ce nouveau sport. De plus, le district bagnard s'avère coupé du reste du canton par l'obsolescence des voies de communication. Pourquoi le football s'est-il développé dans ces régions précises? Plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés. En premier lieu, ces agglomérations subissent plus précocement le phénomène d'industrialisation par rapport au reste du canton. L'apparition, la confirmation et la rationalisation de ce sport doivent être éclairées à la lumière du contexte économique. En deuxième lieu, la présence d'établissements scolaires dans ces villes représente un autre facteur explicatif. Or, les étudiants et les jeunes en général demeurent le terreau indispensable à l'extension de la pratique et ils deviendront les prosélytes de ce nouveau sport. Finalement, l'activité socioprofessionnelle des habitants des régions campagnardes et montagnardes – essentiellement occupés dans le secteur primaire, donc peu enclins à la pratique du football et jouis-

sant de peu de temps libre – constitue le troisième facteur de cette prépondérance. En effet, les personnes travaillant dans le secteur primaire et dépensant leur énergie dans leur activité professionnelle, restent peu ouvertes aux nouvelles pratiques sportives.

Le football pénètre difficilement la vie quotidienne des Valaisans. Sa diffusion reproduit quelques règles classiques, c'est-à-dire qu'elle est liée à l'importance des établissements scolaires – la frange réduite de la population pratiquant cette nouvelle activité – et au développement de l'industrialisation. Néanmoins, elle diverge sur un point par rapport au reste de l'Europe, car aucun individu, commerçant ou étudiant anglophone, n'a importé cette nouvelle activité dans la plaine du Rhône. Le Valais a engendré ses propres vecteurs de diffusion étant donné ses caractéristiques économiques (population travaillant principalement dans le secteur primaire), géographiques (nombre important de petits villages et de communes montagnardes, isolement du bassin du Rhône vis-à-vis de la Suisse romande) et linguistiques (clivage entre régions francophones et germanophones).

Phénomène urbain jusqu'en 1920, se cantonnant entre 1920 et 1945 dans les régions périphériques aux clubs fondateurs, le football deviendra un *sport de masse* après la Deuxième Guerre mondiale en s'intégrant dans les régions germanophones et montagnardes.

L'APPARITION DES PROBLÈMES

De nombreux obstacles entravent l'implantation et la diffusion du football. L'instabilité des sociétés sportives, de continuelles scissions et réorganisations, la précarité des moyens matériels et environnementaux caractérisent la première phase de son développement.

Les prémices de la pratique

La méconnaissance des règles de jeu demeure courante parmi les premiers footballeurs. Les initiateurs de ce mouvement doivent inculquer les principes fondamentaux aux jeunes joueurs, emplis de fougue et de vitalité, peu enthousiasmés par l'apprentissage de nombreuses normes qui pourraient restreindre ou diminuer leur envie débordante de s'exprimer. Ce n'est qu'à la fin des années 1910 que ce sport bénéficie d'une orga-

nisation structurée par l'introduction progressive des règles de jeu. Avant cette période, les parties se déroulent dans une confusion qui n'a d'égal que le dévouement de ses adhérents. Un de ces derniers relate ces joutes sportives :

En ce temps-là – Nous ne connaissons pas le football et si quelque sportsman nous eût parlé de goalkeeper, hands, off-side et penalty, je vous assure qu'il nous eût bien amusés. Nous vécûmes longtemps dans cette honteuse ignorance [...] Le jeu, pour nous, c'était une ruée sans ordre, ni méthode, qui manquait peut-être de grâce et délicatesse, mais qui, après tout, comme exercice préliminaire au struggle for life valait sûrement le football. C'était à qui se saisirait du ballon et le ferait bondir, d'un vigoureux coup de pied, à l'autre extrémité de la cour. Il se fit, en ce genre, d'assez belles performances, et je ne pense pas que le record de la hauteur et de la distance ait été battu jusqu'ici⁷.

⁷ Les Echos de Saint-Maurice, décembre 1916, pp. 160-161.



Equipe du Valais après le match contre le canton de Vaud gagné 0-1, le 28 mai 1933

(R. Schmid, Médiathèque Valais – Martigny)

Les moyens structurels

La carence des infrastructures constitue le souci principal des sportifs de l'époque. Certes, le football peut être pratiqué partout, y compris sur des espaces restreints et sur des revêtements durs, comme par exemple les rues ou les places des agglomérations. Cette souplesse explique la relative facilité de son expansion. Néanmoins, les parties officielles exigent des espaces raisonnablement étendus. Dès lors se pose le problème de trouver un terrain aux dimensions suffisantes pour la pratique conforme aux normes édictées, et l'objectif principal des fervents du ballon rond demeure la quête d'une place respectable. Cela engendre quelques situations cocasses; certains footballeurs pratiquent leur sport dans des endroits insolites comme

en témoigne l'extrait suivant : « Nos footballeurs doivent immigrer. Un pâturage voisin se prête à leurs ébats. Mais ces bords de la Vièze sont zone d'influence des carabiniers dont le pare-balles devient une présence gênante pour la trajectoire du ballon »⁸. Sans l'abnégation des joueurs, ce sport n'aurait pu se développer.

*Les premières rencontres eurent lieu sur le côté de la place d'Armes [...] deux simples perches placées à des distances qui variaient selon la virtuosité ou la maladresse du gardien, figuraient les montants de goal. La perche transversale était une corde. Un noyer dressait orgueilleusement, et ironiquement aussi, son tronc couronné d'une frondaïson traîtresse au milieu de l'emplacement de jeu*⁹.

■
8 50^e anniversaire du FC Monthey, 1960.

9 *Le sport*, bulletin officiel du FC Monthey, 25^e anniversaire, 1935, p. 58.



Un terrain de jeu en 1930

(R. Schmid, Médiathèque Valais – Martigny)

La concurrence sportive

Le football, dès son apparition, n'a pas seulement plu à de jeunes athlètes attirés par la pratique d'une nouvelle discipline, mais il a également suscité jalousie et dépit. La gymnastique, sport traditionnel par excellence, voit d'un mauvais œil l'émergence d'un « ennemi ». Elle a certainement le plus contrevenu à la propagation de nouvelles activités sportives. Ses objectifs politiques et militaires, ses préceptes idéologiques et symboliques s'élèvent en porte-à-faux de pratiques prêchant la compétition, le temps libre et l'aspect ludique. De plus, les aires géographiques des centres urbains – au sein desquels sont implantées les principales sociétés sportives – ne possèdent pas encore l'envergure démographique suffisante pour accueillir les praticiens de différents sports. D'emblée, le football entre en opposition avec l'Association Cantonale de Gymnastique, composée de quinze sociétés membres situées dans les localités suivantes : Brigue, Chalais, Champéry, Chippis, Martigny-Ville, Martigny-Bourg, Monthey, Saxon, Sière, Sion (Hommes), Sion (Jeunes), Saint-Léonard, Val-d'Illicz, Viège et Vernayaz. Le football pénètre donc dans des villes déjà conquises par la gymnastique.

La concurrence n'existe pas uniquement entre sociétés pratiquant des sports différents. En effet, des scissions apparaissent au sein même des clubs de football. En 1915, une section dissidente du FC Monthey crée le FC Myrella immédiatement résorbé par le club officiel. Les plus résistants du FC Myrella, mort-né, fondent le Trèfle-à-Quatre. Une rivalité malsaine naît alors entre les deux clubs. Le conflit se résout sur le terrain par une victoire écrasante du FC Monthey en 1916, entraînant la fin du club frondeur.

L'opposition institutionnelle

Bien entendu, le football ne rencontre pas que de fervents admirateurs. Dans certains milieux, essentiellement conservateurs, il soulève une vive réaction, voire une farouche résistance. Ce mouvement sportif dit *moderne*

est assimilé à un danger, car perçu comme destructeur d'identités traditionnelles; en outre, il est accusé d'étouffer d'anciennes sociabilités pour en reconstruire de nouvelles sur des bases totalement étrangères à leur environnement. Si le poids de la tradition se fait sentir dans l'argumentaire, il se remarque principalement par l'action d'institutions dont le sport risquait de mettre à mal la domination. A ce propos, le milieu religieux se révèle certainement l'opposant le plus puissant et le plus acharné. Pour ce dernier, le football ne doit en aucun cas empiéter sur le temps consacré originellement par les paroissiens à l'office religieux. Tout homme, qu'il soit sportif ou non, a l'obligation spirituelle et morale de se rendre à la messe sous peine de graves réprimandes.

La plupart des spectateurs se seront crus exemptés de l'assistance à la Sainte Messe et beaucoup de spectateurs, absorbés dans leur attention, n'auront pensé à leur devoir de chrétien que trop tard [...] Il semble que le dimanche ne soit pas un plan bien arrêté chez les individus d'ailleurs affiliés à des sociétés secrètes et dont le but est de démoraliser la jeunesse et de nuire à l'Eglise catholique¹⁰.

Hormis les détracteurs sportifs et religieux, les directeurs de certains établissements scolaires rejoignent le rang des adversaires évoquant, quant à eux, des risques médicaux qu'engendrerait un abus de la pratique.

1911-1912 – L'engouement et la passion que professe pour ce sport une partie de notre jeunesse nous engagent à faire connaître ici une décision récente qui s'y rapporte. Il s'agit d'une circulaire interdisant le football dans les écoles. Le jeu provoque une fatigue du cœur et des poumons que les jeunes élèves en dessous de 17 ans sont incapables de supporter. Il a aussi sur la tenue du corps une influence pernicieuse¹¹.

Lentement, mais progressivement, ces institutions vont cependant s'incliner face à l'extraordinaire engouement que suscite cette nouvelle discipline sportive. A partir de 1949, l'Eglise et

¹⁰ La Gazette du Valais, 20 septembre 1919.

¹¹ Football-Club Sion, 1909-1959.

le Département de l'instruction publique tire-
ront même bénéfice de l'enthousiasme provo-
qué chez les adolescents par ce sport, avec la créa-
tion d'un championnat interscolaire!

LA FÉDÉRATION DES CLUBS

Les adeptes du ballon rond, à la suite de
l'échec de l'instauration d'un championnat offi-
ciel en 1914, ne se découragent nullement et
décident de créer une Association cantonale
qui regrouperait les différents clubs ayant
déjà vu le jour. Le 14 septembre 1919, mal-
gré quelques dissensions intestines, le FC Sion,
le FC Sierre, le FC Martigny, le FC Viège, le
FC Brigue, le FC Riddes et le FC La Bâtiaz
– ces deux derniers en tant que *membres*
libres – fondent l'Association valaisanne de foot-
ball, l'AVF. Notons que les deux *membres*
libres quitteront l'AVF l'année suivante et
seront remplacés par le FC Monthey – par-
ticipant jusque-là au championnat vaudois,
plus compétitif – et par le FC Saint-Maurice.
La prépondérance des villes continue donc de
s'affirmer.

Se déroulant initialement dans l'indifférence
la plus totale, les parties de football verront
leur affluence s'accroître grâce à la création,
lors de la saison 1919-1920, d'un cham-
pionnat officiel et régulier. La progression
qualitative et quantitative des équipes et des
clubs, le bouche-à-oreille, la collaboration de
plus en plus active de la presse, la démocrati-
sation de ce sport, la confirmation de la
notion de temps libre au sein de la société valai-
sanne, draineront de plus en plus de specta-
teurs aux abords des terrains de jeu.

Dans le sillage de la création de l'AVF, le pre-
mier championnat *officiel* est lancé. Grâce à
ce dernier, une certaine régularité dans les
compétitions s'instaure par le biais de l'éta-
blissement d'un calendrier, le choix d'un
espace déterminé pour la pratique du foot-
ball, la prise en compte précise par les jour-
naux et par les organes officiels des résultats
désormais accessibles au public. Nous pou-
vons affirmer, à l'instar d'Alfred Wahl, que la

rationalisation de la pratique du football doit
être mise en rapport avec les caractéristiques
de la société industrielle, c'est-à-dire « la
productivité, le rendement, la technicité crois-
sante »¹². Ce parallélisme se confirme avec le
cas du Valais. En effet, ce dernier voit se déve-
lopper considérablement ce sport, phéno-
mène de modernité, à partir des années sui-
vant la Deuxième Guerre mondiale et cela
simultanément à l'effort d'industrialisation
du canton. Celle-ci, démantelant partielle-
ment le traditionalisme et le conservatisme valai-
sans et prêchant l'ouverture vers l'extérieur,
influencera certainement les mentalités.

SITUATION DU FOOTBALL VALAISAN EN 1920: UN RETARD IMPORTANT

Comment expliquer le décalage relativement
considérable qui démarque le football valaisan du
football suisse? A titre comparatif, l'Association
suisse de football est créée en 1895, alors que
l'AVF voit le jour vingt-quatre ans plus tard!
Plusieurs facteurs peuvent être avancés sans
qu'aucun ne soit, à lui tout seul, déterminant.
C'est plutôt l'addition des causes *négatives* énu-
mérées ci-après qui explique globalement ce
profond retard. Premièrement, la région valai-
sanne présente un terrain *a priori* peu favorable
au développement de ce sport, puisque le can-
ton peut être qualifié de rural, montagnoux et
montagnard, peu industrialisé et peu urbanisé.
Or, de façon générale, la progression de ce sport
s'est réalisée, à l'échelon national et internatio-
nal, dans des conditions opposées au particu-
larisme valaisan. Deuxièmement, les voies de com-
munication, dont l'extension demeure trop
récente, grèvent toute politique d'ouverture.
Les relations avec l'extérieur, vecteur d'échanges
culturels et sportifs, s'avèrent minimales, à l'excep-
tion de matches intercantonaux. Troisièmement,
la vocation socioprofessionnelle de la majorité
de la société valaisanne, orientée vers le secteur
primaire, ne constitue nullement un terreau
favorable à la diffusion de ce sport. Groupe
social, dont les coutumes demeurent fortement

■
¹² WAHL 1989, p. 27.

ancrées dans le traditionalisme, le monde paysan se définit par son inclination pour des principes éprouvés et pour une certaine forme de conservatisme. Méfiant envers toute nouveauté, il ne connaît pas la notion de temps libre, indispensable à la pratique de ce sport. Finalement, hormis les explications géographiques, sociologiques et économiques, un autre facteur doit être énoncé afin d'expliquer le faible intérêt pour ce nouveau sport. Les nombreuses localités de montagne et du Haut-Valais souffrent de

l'éloignement avec les régions dans lesquelles est apparu et s'est développé le football – principalement les villes se trouvant en plaine et dans le Valais francophone – et du manque de moyens et de voies de communication. De plus, un clivage existe entre les régions *développées* économiquement et socialement et les villages plus *traditionnels* des zones montagneuses et haut-valaisannes. Néanmoins, la participation de clubs provenant de ces territoires se consolidera au cours des années 1960.

■ Les chiffres concernant les cas vaudois et fribourgeois ne tiennent pas compte des disparitions possibles des clubs, contrairement au cas valaisan.

LA CONFIRMATION ET L'ORGANISATION DES SOCIÉTÉS SPORTIVES (1920 - 1945)

La présentation de cette partie s'articulera autour de deux thématiques essentielles. La première étudiera le développement quantitatif et géographique du

football durant la période citée. Quant à la seconde, elle portera sur l'organisation interne des clubs et sur les infrastructures à leur disposition.

DONNÉES STATISTIQUES SUR LA PROGRESSION DU FOOTBALL

Année	France	Suisse	Valais	Fribourg	Vaud
1920	1000	281	7	8	27
1925	2917	370	15	9	32
1930	3592	423	14	10	39
1935	5158	647	24	20	51
1940	5568	547	17	24	61
1945	5496	581	27	35	72

A partir de la lecture de ce tableau, différents éléments méritent d'être relevés. D'abord, les cantons du Valais et de Fribourg, aux caractéristiques

relativement similaires, concèdent un retard indéniable par rapport au canton de Vaud en 1920. En second lieu, l'évolution du

nombre des clubs valaisans s'opère d'une façon relativement disparate, puisque, entre 1925 et 1930, à la suite de la crise économique de 1929, elle subit un coup d'arrêt. La Grande Mobilisation freinera également, tant au niveau cantonal que fédéral, le développement, puisque de nombreux footballeurs seront appelés sous les drapeaux. Néanmoins, la progression des

clubs valaisans au sein du football helvétique se remarque, non seulement par des résultats, mais également par une proportion plus importante des clubs du Vieux-Pays au sein des sociétés sportives suisses. En effet, en 1920, les clubs valaisans représentent 2,5 % de l'ensemble des clubs suisses, alors qu'en 1945, la proportion grimpe à 4,6 %!

■ ¹⁴ *Les terrains, locaux de gymnastique, de jeu et de sport en Suisse. Enquête organisée par l'Association nationale d'éducation physique, 1942, p. 120.*

Nombre de clubs et de terrains de football en Suisse (1942)¹⁴

Cantons	nombre de clubs de football	nombre de terrains de football
Zurich	109	70
Berne	89	71
Vaud	71	60
Genève	42	22
Bâle-Ville	38	10
Argovie	38	38
Soleure	27	27
Tessin	25	25
Saint-Gall	22	20
Valais	19	17
Neuchâtel	17	19
Fribourg	17	15
Bâle-Campagne	16	13
Lucerne	14	11
Schaffhouse	10	8
Thurgovie	8	8
Grisons	7	8
Zoug	4	3
Uri	3	1
Schwytz	3	3
Glaris	3	3
Nidwald	2	3
Appenzell Rhodes Ext.	1	1
Obwald	1	1
TOTAL	586	457

Comme le démontre ce tableau, le Valais occupe respectivement d'honorables dixième et onzième places au niveau du nombre de clubs et de terrains de football. Les cantons où le football apparaît plus développé qu'en Valais, présen-

tent un profil identique: ce sont des régions plus industrialisées ou des territoires possédant une capitale d'envergure. Aussi n'est-il pas étonnant de trouver aux cinq premières places les cantons de Zurich, de Berne, de Vaud, de

Genève et de Bâle-Ville. De même, ce n'est guère une surprise de voir au fond de ce classement les cantons primitifs et ceux de Suisse centrale. Ces régions, bastions du conservatisme et du traditionalisme, s'avèrent peu enclines à accepter un nouveau sport, signe de modernité, s'opposant aux activités physiques ancestrales, telle la gymnastique. Un parallèle

évident doit être établi avec le Valais. En effet, le football valaisan expérimente le même phénomène avec un profond clivage entre les régions industrialisées et « modernisées » de plaine situées dans le Valais francophone, zones où est apparu et s'est développé le football, et les régions montagneuses, germanophones et plus traditionnelles.

Tableau 1 : Effectifs des clubs valaisans (1919-1945)

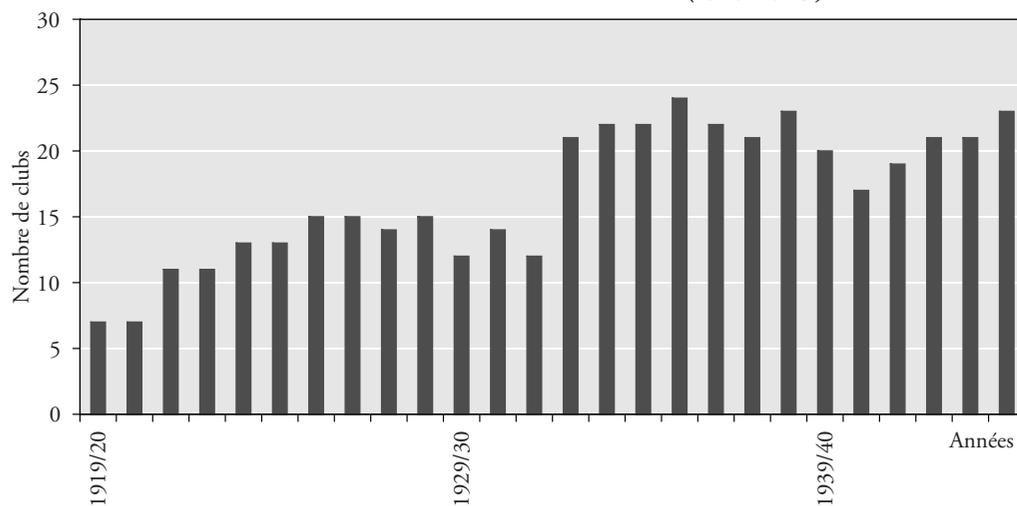
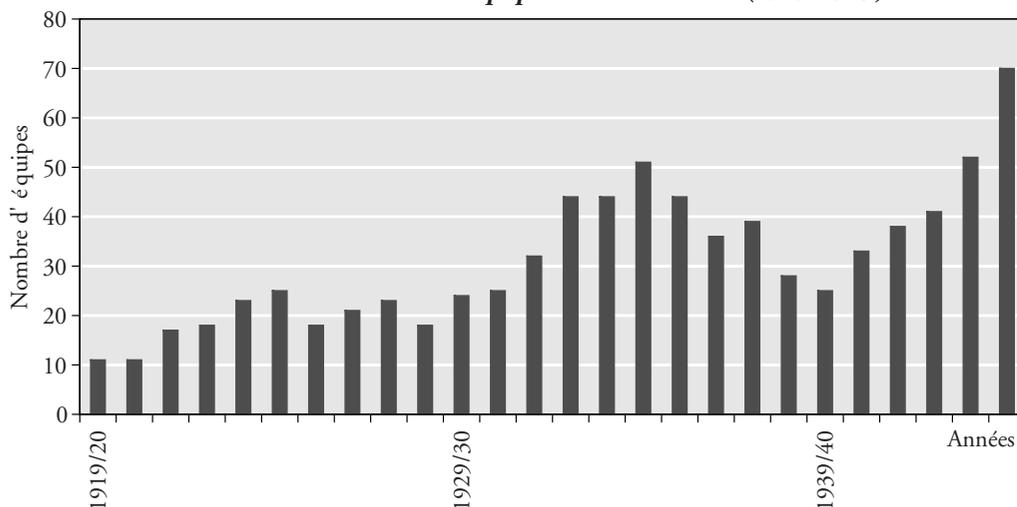


Tableau 2 : Effectifs des équipes inscrites à l'AVF (1919-1945)



Nombre d'équipes inscrites au championnat cantonal (1920-1945)

Année	actifs	seniors	juniors	total
1920	11			11
1925	18			18
1930	24			24
1935	45		6	51
1940	20		4	24
1945	44	6	20	70

A l'instar de la progression du nombre des clubs, le développement du nombre d'équipes se déroule de façon heurtée. En effet, les sociétés sportives en général et les clubs de football en particulier subissent les conséquences du second conflit mondial entraînant la mobilisation de leurs membres. Cela explique la chute vertigineuse opérée entre 1935 et 1940 et le formidable accroissement entre 1940 et 1945. Il est important de souligner que le nombre de clubs, entre 1935 et 1945, n'a progressé que de 3 unités, passant de 24 à 27 sociétés sportives. L'évolution demeure nettement plus marquée pour le chiffre des

équipes, passant de 51 à 70, pour la même période. Ce phénomène s'explique par le fait que les équipes se sont multipliées, non seulement grâce à la création de nouveaux clubs, mais également et surtout par un accroissement des équipes dans les clubs plus anciens, principalement dans les localités importantes dont le bassin de recrutement reste plus large. D'ailleurs, cela coïncide avec l'apparition de deux nouvelles classes de jeu : les seniors et les juniors. Il est évident, que durant ces premières années, les équipes d'actifs comptaient dans leurs rangs des juniors.

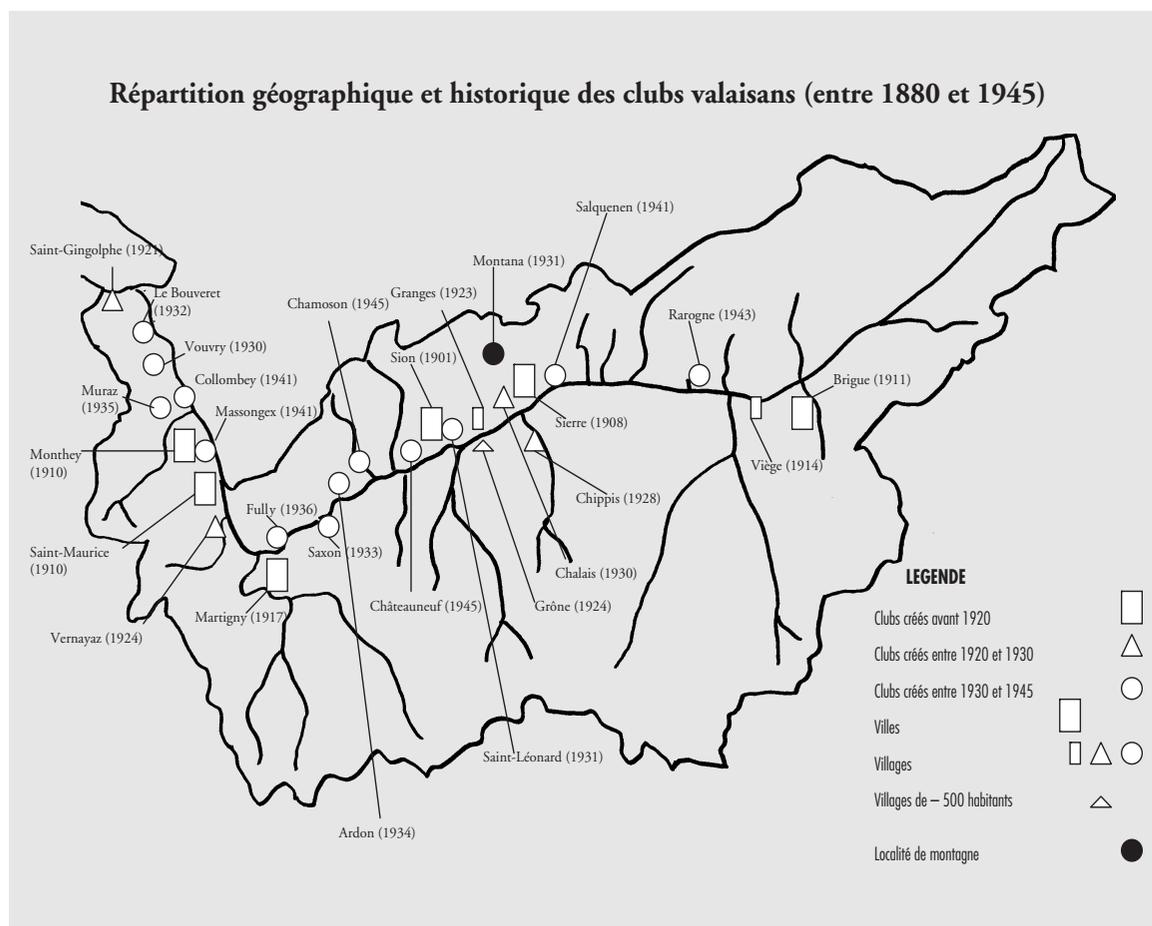
Comparaison du nombre de licenciés dans quelques associations sportives en 1942 (pourcentage par rapport à la population sportive)

Cantons	gymnastique	ski	football
Vaud	8620 (39,7 %)	1794 (8,3 %)	3884 (17,9 %)
Genève	3657 (36,1 %)	222 (2,2 %)	1793 (17,7 %)
Neuchâtel	2841 (36,8 %)	1189 (15,4 %)	1441 (18,7 %)
Valais	939 (21,5 %)	2042 (46,8 %)	893 (20,5 %)
Fribourg	1197 (44,4 %)	521 (19,3 %)	613 (22,8 %)
Suisse	117015 (47,7 %)	31586 (13 %)	28698 (11,7 %)

Malheureusement, nous ne possédons aucune évolution chiffrée du nombre de licenciés. Seules quelques données ponctuelles restent à notre disposition. Lors de la saison 1923-1924, les adhérents de l'AVF se subdivisent en 510 membres actifs, 470 passifs et 25 honoraires. En 1938, 612 sociétaires actifs pratiquent le football en Valais. A ces quelques indices, l'enquête menée en 1942 par l'Association nationale d'éducation physique (ANEP) révèle que le Valaisan ne s'intéresse guère au sport, puisque seulement 29 habitants sur 1000 s'adonnent à une activité sportive. A titre de comparaison, la Suisse dénombre 58 athlètes pour 1000 habitants, soit exactement le double!

Quelques constatations, révélatrices de l'état du sport en Suisse et en Valais, doivent être relevées. Premièrement, la gymnastique constitue la pratique sportive la plus répandue en Suisse. Vu sa configuration géographique, le Valais constitue une exception avec une prépondérance des skieurs. Deuxièmement, la somme des adhérents de ces trois sports dépasse dans tous les cantons romands les 50%! La palme revient au Valais qui, avec le cumul des sociétaires de ces trois sports, parvient à 88,8%! Finalement, la gymnastique, activité physique traditionnelle, perd de son aura au détriment des nouvelles pratiques sportives, principalement le football.

Répartition géographique et historique des clubs valaisans (entre 1880 et 1945)



Pourcentage de communes possédant un club de football affilié à l'AVF entre 1920 et 1945

Districts	Nombre de communes	1920	1930	1940	1945
Monthey	9	1 (11,1 %)	2 (22,2 %)	5 (55,5 %)	6 (66,7 %)
Saint-Maurice	10	1 (10 %)	2 (20 %)	2 (20 %)	4 (40 %)
Entremont	6	0	0	0	0
Martigny	13	1 (7,7 %)	2 (15,8 %)	3 (26,3 %)	4 (34,2 %)
BAS-VALAIS	38	3 (7,9 %)	6 (15,8 %)	10 (26,3 %)	14 (34,2 %)
Conthey	5	0	0	1 (20 %)	3 (60 %)
Sion	7	1 (14,3 %)	1 (14,3 %)	1 (14,3 %)	1 (14,3 %)
Hérens	9	0	0	0	0
Sierre	21	1 (4,8 %)	5 (23,8 %)	3 (14,3 %)	6 (28,6 %)
VALAIS					
CENTRAL	42	2 (4,8 %)	6 (16,7 %)	5 (11,9 %)	10 (23,8 %)
Leuk	16	0	0	1 (6,3 %)	1 (6,3 %)
Visp	21	1 (4,8 %)	1 (4,8 %)	1 (4,8 %)	1 (4,8 %)
Brig	11	1 (9,1 %)	9	1 (9,1 %)	1 (9,1 %)
Raron	22	0	0	0	1 (4,6 %)
Goms	21	0	0	0	0
HAUT-VALAIS	91	2 (2,2 %)	1 (1,1 %)	3 (3,3 %)	4 (4,4 %)
VALAIS	171	7 (4,1 %)	13 (8,2 %)	18 (10,5 %)	28 (15,8 %)

Ce tableau apporte de précieuses indications quant à la répartition géographique et linguistique du football en Valais. En premier lieu, la pénétration du football, avant 1920, s'est opérée dans les principales villes du canton. Suivant un schéma classique, sa diffusion intervient dans les zones environnant les pôles pionniers. De ce fait, deux constantes vont s'installer et perdurer jusqu'au milieu du siècle : quasi-absence de clubs de montagne et de sociétés sportives germanophones. En second lieu, à l'exception d'une seule commune, toutes les localités au sein desquelles ce sport s'est implanté abritent plus de 500 habitants. Entre 1920 et 1930, l'extension se déroule essentiellement dans la région sierroise : Grône (1924), Chippis (1928), Chalais (1930) et Montana (1931) accueillent alors un club de football. Les trois premiers villages, situés dans

la zone industrielle des usines d'aluminium de Chippis, profitent de l'apport d'ouvriers étrangers déjà initiés à la pratique du ballon rond. Petit à petit, les sociétés de football bas-valaisannes deviennent les plus nombreuses pour devenir en 1945 le principal fournisseur de licenciés et de clubs. L'influence, générée par le FC Monthey, accédant aux hautes sphères du football helvétique, doit être mise en évidence. A l'inverse, les districts haut-valaisans et montagnards (Hérens et Entremont) comptent peu, voire ne possèdent aucun club de football. Entre 1920 et 1945, la diffusion de ce sport a principalement lieu dans les régions francophones de plaine. Ce clivage se résorbera progressivement après la Deuxième Guerre mondiale. Cette difficile évolution demeure néanmoins convenable. En effet, la forte proportion de la population active employée dans le secteur

primaire réduit les probabilités d'une expansion marquée. En 1941, 47,9 % de la population est encore occupée dans le secteur primaire. Dans des conditions peu favorables – géographiques, socioprofessionnelles, économiques et culturelles – le football parvient malgré tout à se développer d'une manière relativement acceptable. A l'instar de Laurent Condiac¹⁵, un autre éclaircissement moins scientifique, moins historique, peut justifier le développement particulier du football dans la plaine du Rhône. « Parler de goûts et de tempéraments proprement régionaux ne peut satisfaire l'esprit scientifique, c'est pourtant bien là que se situe l'explication d'un succès qui s'est avéré constant durant tout ce siècle »¹⁶. La thèse avancée par cet historien pour la Bretagne, pouvant convenir au cas valaisan, consiste à affirmer que le football, sport de contacts, de lutte, d'opposition, s'adapte, malgré une certaine réticence initiale, à une population rurale confrontée à un travail agricole encore peu mécanisé où prévaut la force humaine. Dès lors, l'histoire du football peut et doit se traiter dans une optique anthropologique.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE D'UN CLUB

Les statuts des sociétés sportives

Contrairement à d'autres sports, tel le ski, la mesure de la pratique du football reste quantifiable par le biais des clubs. Ces derniers doivent s'inscrire auprès de l'organisme cantonal en lui soumettant des statuts selon un modèle précis. Les objectifs de la création d'un club de football reposent sur des bases philanthropiques. « Sous le nom de Foot-Ball-Club il s'est constitué à Vernayaz une société qui a pour but le développement physique de ses membres pour la pratique du Football »¹⁷. Suivant leur principe altruiste de parfaire la condition physique et morale de leurs adhérents, les clubs accordent un intérêt grandissant à la jeunesse. Accompagnant des idéaux initiaux aristocratiques fondés sur des principes de respect et d'honnêteté, une éthique irréprochable est prônée dans de nombreuses sociétés

sportives. « Le F.C. Vernayaz reste sous section du « Cercle d'étude ». Le Cercle d'étude a pour but le développement intellectuel et moral de la jeunesse et le F.C. le développement physique »¹⁸. A ces éléments, s'ajoute une obligation de ne s'affilier à aucun groupement politique et religieux. Le sport doit rester une affaire de sportifs !

Pour gérer un club, quelle que soit son importance, il est indispensable de disposer de gens compétents et aptes à remplir les fonctions et les tâches qu'engendre une société sportive. En principe, chaque club affilié à l'AVF doit disposer d'une assemblée générale, d'un comité directeur, de diverses commissions et des vérificateurs de comptes. L'assemblée générale est constituée des différents membres du club et demeure le cœur de celui-ci. En effet, c'est elle qui nomme le comité, les commissions et les vérificateurs de comptes. Hormis les nominations, elle s'occupe également de la fixation des cotisations annuelles, de l'approbation des comptes et des rapports annuels, de l'exclusion de membres, de la révision des statuts et de la dissolution de la société. Le comité, formé d'un groupe de personnes variant suivant l'envergure du club de cinq à onze individus, représente, dirige et administre le club selon les prescriptions statutaires. Son travail consiste à établir des rapports sur le fonctionnement du club, des comptes pour l'année écoulée et un projet de budget pour l'année suivante.

Les membres passifs, face cachée du développement du football, occupent une place primordiale dans l'expansion de sa pratique. Le côté sportif s'avère certes important, mais l'aspect financier et administratif doit être confié à des individus possédant les qualités et les compétences nécessaires pour la gestion d'une société sportive. Cela exige un investissement personnel hors de leur famille et après leur travail. Pendant leur évolution, les clubs vont se réorganiser en modifiant leurs statuts, rationaliser les dispositions administratives et pécuniaires, répartir d'une manière plus adaptée les tâches rendues obsolètes par la transformation de ce sport qui prend de l'ampleur et se démocratise.

■
¹⁵ CONDIAC 1992, pp. 42-43.

¹⁶ CONDIAC 1992, p. 43.

¹⁷ *Statuts et règlements du Foot-Ball-Club-Vernayaz*, 1930, p. 3.

¹⁸ *Ibidem*, p. 11.

Politique et ressources

Chaque groupement décide de suivre une politique de gestion sportive et administrative relativement stricte. De manière générale, les clubs adoptent un code inspiré des règles classiques de la vie quotidienne : moralité et respect. Des statuts, il ressort clairement une éthique précise. En effet, tout manquement aux règles établies est suivi d'une réprimande plus ou moins sévère. « Le comité pourra exclure de la Société un membre qui se rendra coupable d'une infraction grave aux lois d'honneur et de la bienséance »¹⁹. Copiant la loi civile, la *justice associative* punit, selon un barème préétabli, tout individu ayant enfreint le code déontologique. [...] *de plus par son attitude dont il a fait preuve à maintes reprises, il a dû contraindre le Comité à prendre des sanctions rigoureuses. Il est décidé que le joueur en question, pendant qu'il n'aura pas présenté ses excuses soit au président, soit au capitaine, ne sera plus considéré comme membre de la société*²⁰.

Les rentrées financières représentent un autre souci quasi quotidien des clubs de football. En principe, chaque société dispose des mêmes ressources : les cotisations des membres actifs et passifs, les inscriptions payantes de nouveaux membres, le produit de manifestations à l'image du loto, d'une loterie ou de tournois, les subsides alloués par diverses instances politiques et sportives comme l'ANEP, le Sport Toto, le Département militaire, l'AVF et l'ASF, les sommes mises à disposition par les supporters et les amendes. Malgré la variété de ces sources de financement, elles ne suffisent pas et de nombreux clubs disparaissent faute de moyens pécuniaires. Comparativement au financement actuel des clubs de football, le *sponsoring* n'existait pas ou presque pas. Fréquemment, les dirigeants doivent faire preuve d'originalité afin de répondre au mieux à ces problèmes cruciaux.

En 1945, les sponsors n'existaient pas. Pour l'équipe junior du club, certains « mordus » comme « Facchi » ou « Daio » se rendirent plu-

*sieurs soirs à la rue du Bourg, chez Silvain Biollay, tailleur de profession et joueur au FC Monthey. On y traça, on y découpa de gros chiffres qu'on cousit [sic] sur les maillots. Ces derniers étaient lavés après chaque match par les mamans des juniors*²¹.

Une manière de gagner de l'argent consiste dans la vente de joueurs. Ainsi, les prémices d'un marché apparaissent, bien que les intérêts en jeu demeurent relativement faibles. Généralement, le club souhaitant acquérir un joueur propose un montant au club vendeur et des avantages financiers ou professionnels au joueur.

Les différents membres

Les fondateurs

A l'instar de la période allant de 1880 à 1920, les pionniers du football sont des personnes inexpérimentées ayant étudié dans divers établissements scolaires valaisans ou suisses. Ce mouvement, juvénile et désordonné, se structure grâce à la détermination intacte de ces jeunes prosélytes sportifs et grâce au soutien de personnes venues d'horizons différents. Le désir croissant de créer des sociétés sportives entraîne quelques tentatives de fonder des clubs de montagne comme dans la vallée de l'Entremont en 1930 ou en 1938 à Salvan. Malgré cette bonne volonté, ces tentatives sont infructueuses. Néanmoins, elles témoignent d'un certain engouement pour ce sport. Finalement, le football, qui s'est définitivement implanté dans les grandes agglomérations, part à la conquête des régions environnantes. Ce sport, connu par le biais de la presse ou du bouche à oreille, se heurte aux problèmes liés à l'activité socioprofessionnelle des individus, notamment les personnes occupées dans le secteur primaire, tel que nous l'avons décrit précédemment. D'ailleurs, les mécanismes de l'industrialisation, de la démocratisation, de l'élargissement du temps libre et de la modernité s'installant, après 1945, au sein de la société valaisanne, l'aire d' enrôlement s'élargira considérablement en incluant les villages montagnards

■
¹⁹ Statuts et règlements du Foot-Ball-Club-Vernayaz, 1930, p. 8.

²⁰ Séance du comité du 27 mars 1946 du FC Saint-Léonard.

²¹ FC Monthey, 1910-1985, Monthey, 1985.

et paysans. Cette difficulté de fonder de nouveaux clubs se greffe à celle de trouver suffisamment de joueurs afin de constituer une équipe compétitive. Quelques clubs n'ont de rapport avec le village que le patronyme, car une majorité de sociétés sportives sont formées d'individus provenant de divers villages. Pour anecdote, le FC Fully, en 1937, ne compte dans ses rangs qu'un seul *indigène*. Les autres joueurs proviennent de Saxon, de Charrat et même de Martigny. Afin de pallier ce problème épineux, les sociétés sportives mettent l'accent sur la propagande en insistant sur les bienfaits de la pratique du football. Leur principale cible demeure évidemment les jeunes, puisque ces derniers constituent le *terreau* indispensable. Pour séduire les jeunes sportifs, il faut surtout convaincre les parents; ainsi, les responsables mettent en exergue les bienfaits pédagogiques, psychologiques et physiques du football, et cela non sans quelques extrapolations.

*Nous nous efforcerons d'en faire des citoyens conscients de ce nom en même temps que des sportifs [...] nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait pour le développement autant moral que physique de la jeunesse confiée à nos soins [...] le footballeur et l'athlète sont des ennemis de l'alcool, parce que celui-ci entrave le développement de leurs facultés physiques [...] il règne ainsi au sein de notre jeunesse une heureuse émulation qui fait que l'on peut dire sans crainte de démenti que notre sport a terrassé l'alcoolisme*²².

Il faut également dissiper les doutes et faire taire les a priori négatifs.

*C'est donc aux parents que nous nous adressons en tout premier lieu en leur demandant de nous confier sans crainte leurs jeunes gens [...] il faut reléguer maintenant dans l'armoire aux épouvantails cette opinion que l'on avait des choses du sport, selon laquelle ce dernier serait un obstacle à la vie de famille, à l'épanouissement des sentiments religieux, au développement de l'intellect et surtout à l'esprit civique de la nation*²³.

Qui sont les dirigeants?

L'étude des dirigeants constitue un aspect très intéressant du développement du football. En effet, sans ces derniers, tout renforcement s'avère simplement impossible. Les premiers joueurs sont des sportifs fervents. Au cours de cette période de l'enthousiasme et de la spontanéité, les joueurs s'organisent eux-mêmes pour faire fonctionner le club. La tâche de dirigeant, telle que nous la concevons de nos jours, n'existait pas. Pour preuve, le FC Vouvry est présidé en 1920 par un jeune homme de dix-huit ans! Néanmoins, la gestion d'une société sportive se décompose, de façon générale, selon l'organigramme suivant: un président, un vice-président, un secrétaire, un caissier, des membres adjoints dont le nombre peut varier selon l'envergure du club et les capitaines. Analogiquement à une commune politique, chaque membre se voit attribuer une fonction précise afin de rationaliser la conduite du club. Toutes ces activités bénévoles se rajoutent au travail quotidien et demandent donc une disponibilité de tous les instants. Les vérificateurs de comptes ont « pour mission de vérifier la comptabilité, d'étudier le rapport sur les comptes que doit présenter le comité chaque année et de proposer à l'assemblée générale l'approbation ou la non-approbation des comptes »²⁴. Le secrétaire est « chargé de la correspondance et de la tenue des protocoles de toutes les assemblées générales et des réunions de comité. Il convoque les membres pour les assemblées, s'occupe de la qualification des joueurs et du calendrier des matches »²⁵. L'homme le plus important de l'administration demeure sans conteste le président dont les épaules assurent une lourde tâche: il doit « convoquer et présider les assemblées, maintenir l'ordre, accorder la parole, donner le bon exemple »²⁶.

Le capitaine de l'équipe occupe une position prépondérante, tant au niveau de la pratique – où il exerce une certaine influence sur ses coéquipiers, par son autorité et sa suprématie technique – qu'au niveau administratif en participant à la gestion du club. Il remplit plusieurs

22 *Le Sport, organe mensuel du FC Monthey, septembre 1926, p. 3-4.*

23 *Ibidem*

24 *Statuts du Martigny-Sports, 1941, p. 6.*

25 *Statuts du Football-Club de Bramois, 1953, p. 4.*

26 *Statuts du Football-Club d'Ardon, 1935.*

fonctions qui seront scindées ultérieurement : la présidence et l'entraînement. Dans le portrait idéal dressé par les initiateurs de ce sport, il est investi des qualités de meneur, de *chef de guerre* dirigeant ses troupes, et sa remise en cause est rarement tolérée.

Parallèlement à la croissance du nombre de licenciés, une structuration sérieuse s'impose. A titre d'exemple, le FC Martigny, créée en 1923 – soit quatre ans après sa fondation – une commission de jeu. Le FC Monthey se dote en 1922 d'un comité de presse et de propagande, constitué de six membres dont deux font partie du comité central. L'augmentation du nombre de clubs et d'équipes, la nécessité de l'organisation liée à un calendrier de championnat entraînent progressivement une administration à caractère hiérarchique et disciplinaire. Ainsi apparaît le dirigeant d'une génération antérieure à celle des joueurs. En règle générale, les membres passifs sont constitués d'anciens sportifs convertis aux tâches bureaucratiques. La fonction de

dirigeant – au sens vrai du terme – se manifestera lorsque la première génération des joueurs-dirigeants cessera d'être. Un seul cas suffit pour expliciter ce phénomène : à Monthey, sur les quinze joueurs constituant la première équipe lors de la saison 1917-1918, neuf appartiennent aux différents comités lors de l'année 1922, soit en tant que joueur-dirigeant, soit en tant que simple dirigeant. Les anciens joueurs, issus des couches aisées, deviennent également des gestionnaires avertis et les premiers mécènes. Cette forme initiale de soutien avoue des proportions modestes : aide pour l'acquisition de matériel et pour les frais de déplacement. Déjà, les principes rigides de l'amateurisme pur et dur – prônant l'auto-financement de chaque membre – sont transgressés.

Le *portrait-robot* des ces dirigeants pourrait être envisagé dans une perspective sociologique. Analysons tout d'abord les catégories socio-professionnelles des individus qui se sont succédé à la présidence du FC Sion.

Les présidents du FC Sion

1909-1919	Robert Gilliard, étudiant à Lausanne et futur directeur d'une maison de vins Alfred Géroudet (1888-1940), commerçant Raymond Bonvin, étudiant à Lausanne et futur directeur d'une maison de vins
1919-1922	Charles Aymon, agent général
1925-1927	Victor de Werra, avocat notaire, conseiller municipal, joueur, 27 ans
1927-1930	Charles de Kalbermatten, avocat notaire, ancien joueur
1930-1937	Charles Aymon
1937-1938	Arthur Beeger, imprimeur, conseiller bourgeoisial, 39 ans
1938-1942	Willy Amez-Droz, délégué aux affaires sociales
1942-1945	Eugène Théler, adjudant de gendarmerie
1945	Pierre Putallaz, 34 ans, avocat, conseiller municipal de Sion

Les instances administratives de l'AVF reproduisent ce schéma, puisque entre 1919 et 1936, cette association est conduite par les principaux clubs sous la forme d'un *Vörort*. La présidence de l'AVF sera successivement confiée à un médecin vétérinaire, un marchand de vins, un cadre d'Alusuisse, un technicien géomètre, un employé postal, deux avocats, un fonctionnaire des télé-

phones, un agent d'assurance et un représentant commercial. A l'image des clubs, les dirigeants de l'AVF sont, du moins au début des années 1920, des personnes relativement jeunes et au statut socioprofessionnel moyen. Les présidences des avocats Alphonse Sidler (1927-1928) et Victor de Werra (1928-1930) ouvrent la voie à cette profession qui occupera, par la suite, de

nombreux postes importants. D'après les informations biographiques récoltées, les individus ayant occupé une fonction au sein des divers comités de l'AVF se regroupent selon les quatre couches sociales suivantes :

- cadres supérieurs : 8 : 20 %
- petits indépendants : 18 : 44 %
- employés et cadres intermédiaires : 11 : 27 %
- ouvriers : 4 : 9 %

Le résultat obtenu souligne donc la proportion déterminante de petits indépendants tels les cafetiers, les artisans, les petits commerçants ou les petits entrepreneurs. Ainsi, quelques constantes peuvent être mises en évidence afin d'explicitier ces données :

- le passage de la catégorie de joueur dirigeant, relativement jeune, à celle de simple dirigeant, désormais plus vieux d'une génération que les joueurs;
- l'investissement financier encore modeste, la présidence des clubs se trouve assurée par des notables locaux, sans fortune particulière;
- la catégorie socioprofessionnelle de ces dirigeants se situe entre les petits indépendants et les professions libérales, ces derniers ayant été au contact de ce sport durant leurs études et désirant rester dans le milieu;
- l'intérêt croissant du monde politique constatant dans la gestion d'un club un moyen idéal de faire ses armes en matière administrative;
- le magistère moral exercé par certains milieux – médecins, avocats, juges, politiciens – qui

prêchent une déontologie stricte afin d'encadrer « positivement » le développement du football;

- la prise de pouvoir par certains anciens joueurs.

A l'origine, le choix de s'investir dans la gestion d'un club répond à un besoin d'engagement social, à un besoin de servir. Bien des joueurs assumaient une fonction de dirigeant. La participation à la vie associative demeure un geste bénévole. Participer à cette œuvre d'animation de la jeunesse convient parfaitement au souci de certains notables. A cela s'ajoutent la recherche de la notoriété et l'intérêt matériel. Après 1945, ce schéma sociologique perdurera dans les petits clubs ou les clubs récemment fondés. Au contraire, les grands clubs se dotent de dirigeants dont les ressources financières s'avèrent importantes et dont les connaissances administratives demeurent très étendues. Une distinction socioprofessionnelle entre des responsables, issus d'un milieu fermé, et des joueurs, essentiellement des employés et des cadres intermédiaires, apparaîtra.

LES INFRASTRUCTURES

Grâce à deux ouvrages, *Les terrains, locaux de gymnastique, de jeu et de sport en Suisse*, publié sous l'égide de l'ANEP en 1942, et *Installations de gymnastique et de sport. Gymnastique scolaire en Suisse*, édité par le Bureau fédéral des statistiques en 1944, nous disposons de documents statistiques intéressants.

■
27 *Les terrains, locaux de gymnastique, de jeu et de sport en Suisse, Enquête organisée par l'Association nationale d'éducation physique, 1942, p. 49.*

Comparaison du nombre de communes en possession de sociétés ou d'installations sportives entre les différents cantons romands à la fin de l'année 1941²⁷

Cantons	Nombre de communes avec sociétés ou installations sportives	Nombre de communes sans sociétés ou installations sportives
1. Neuchâtel	48 (77 %)	12 (22,6 %)
2. Genève	30 (66,7 %)	15 (33,3 %)
3. Vaud	194 (50 %)	194 (50 %)
4. Valais	68 (40 %)	102 (60 %)
5. Fribourg	66 (23 %)	218 (77 %)
6. SUISSE	2003 (67,3 %)	973 (32,7 %)

On constate – et cela ne constitue nullement une surprise – que le Valais accuse un retard quant aux infrastructures par rapport à ses voisins romands et à la moyenne suisse. Les raisons explicitant un tel décalage sont connues : de nombreux villages se trouvent sur un ter-

ritoire hostile à toute installation sportive, principalement dans les régions montagneuses; notons également l'absence de politique cantonale en la matière, les problèmes de financement et le désintérêt des pouvoirs publics locaux.

Comparaison du nombre de terrains de football entre les différents cantons romands à la fin de l'année 1941 et à la fin de l'année 1944

Cantons	Nombre de terrains	Pourcentage de communes ayant un terrain de football
1. Genève	22/ 23	48,9 % (73,3 %)
2. Neuchâtel	19/ 22	30,6 % (35,5 %)
3. Vaud	60/ 75	15,4 % (19,3 %)
4. Valais	17/ 21	10 % (12,4 %)
5. Fribourg	15/ 22	5 % (7,7 %)
SUISSE	457/629	15,4 % (21,1 %)



Match de l'équipe cantonale à Conthey, 1930
(Fonds Conthey, Médiathèque Valais – Martigny)

A l'image des installations sportives, le Valais confirme un handicap sérieux sur les autres cantons romands. Les explications, déjà avancées pour les aménagements sportifs, peuvent être de nouveau énoncées. Ce canton, réfractaire par bien des aspects à toute nouveauté, récolte les fruits de son particularisme. Malgré cela, le football peut être pratiqué presque partout, y compris sur des espaces aux dimensions réduites et sur des sols durs, c'est-à-dire même sur les places et dans les rues des villes et des villages. Les parties de football sur la place de La Planta restent encore dans les mémoires des plus anciens. Cette souplesse explique en partie sa rapide expansion. Néanmoins, les rencontres officielles exigent des espaces plats suffisamment étendus. Afin de pallier ce problème, les clubs de football se tournent vers les autorités communales, fréquemment réticentes, dans le but de leur demander une place de jeu, souvent dans un état rudimentaire.

1922 – Les responsables du sport à Sion relèvent l'état misérable du Parc des Sports, bosselé, fangeux, loué 300 fr. pour sept mois (dont trois impraticables) et lancent un appel à la population pour revendiquer un terrain de jeu favorable²⁸.

Les terrains se trouvent dans un état rudimentaire. Les douches et les vestiaires n'existent pas encore.

1938-1939. A défaut de vestiaires – C'est encore la période héroïque. Les conditions de jeu et d'environnement sont bien précaires. Rares sont les clubs qui peuvent offrir un abri tenant lieu de vestiaire. Alors, on se déplaçait déjà changé. On prenait le train en tenue de footballeurs, souliers à crampons compris, en ayant enfilé un imperméable par-dessus. Le match terminé, on enfilait l'imper, reprenait le train et rentrait se laver²⁹.

Il est également à noter que si la Grande Mobilisation a réduit considérablement le nombre de footballeurs, elle a également chamboulé le déroulement du championnat, car le Plan Wahlen a réquisitionné de nombreux terrains de jeu afin d'en faire des champs de culture.

Les aménagements des places de sport sont entrepris essentiellement par les sociétaires des clubs qui, par leur engagement et leur abnégation, effectuent la plus grande partie des travaux. Les différents obstacles, précédemment évoqués, vont progressivement disparaître et laisser leur place, d'une part, à une prise de conscience des pouvoirs publics devant la position de plus en plus considérable qu'occupe ce sport au sein de la population et, d'autre part, à une véritable politique d'aménagement engagée par l'AVF grâce aux fonds émanant du Sport Toto.

Après 1945, les terrains de football parviendront à être aménagés dans des régions auparavant hostiles, soit les zones campagnardes et montagnardes.

RÉCEPTION SOCIALE ET RÔLE DES POUVOIRS

Le football, un nouveau phénomène

L'idéologie sportive

Selon les principes de ses initiateurs, le football doit être considéré comme un agrément ou une distraction et non comme une lutte acharnée de tous les instants. Pour cette raison, une partie de football doit se dérouler dans un certain esprit éthique : camaraderie, fair-play, respect, chers aux premiers *sportsmen* anglophones. En effet, à l'origine, les sports avaient pour mission de promouvoir certaines vertus de l'élite aristocratique ou bourgeoise.

Il faut tout d'abord de la tenue sur le terrain [...] du silence toujours et partout (il y a un capitaine pour parler et il est assez grand pour se faire entendre), de la politesse, de la sportivité à l'égard de l'adversaire, enfin une gentille camaraderie entre nous. C'est ainsi que l'on s'impose et que l'on gagne du terrain³⁰.

La thèse selon laquelle le football peut favoriser l'intégration sociale est confirmée par de nombreuses parutions dans la presse. En 1922 déjà, un certain courant de pensée affirme que le football abolit les différences sociologiques.

■
²⁸ *Football-Club Sion, 1909-1959*, Sion, Gessler, 1959.

²⁹ *FC Ardon, 50 ans, 1935-1985*, Sion, 1985, Valprint, p. 57.

³⁰ *Le Sport, organe mensuel du FC Monthey*, n° 4, 1922, pp. 56-57.

La fiction de l'égalité sociale est sans cesse répétée, car elle provoque la naissance d'une seule équipe dont les membres restent tous égaux. Les partisans de ce sport attendent du football qu'il consolide le caractère, la volonté, l'esprit d'initiative et de discipline. Le jeu est considéré comme une école du courage et de l'endurance.

*Le football doit rester une école de caractère, de camaraderie, d'entraide sociale. Nous avons tous à gagner dans ce frottement continu de jeunes avec les vieux, de la basse pègre avec les hauts de forme*³¹.

A contre-courant de ce mouvement, une autre tendance se dessine. On met désormais l'accent sur le goût de la lutte, de la compétition, de l'effort individuel, qualités indispensables aux dirigeants de l'économie. On n'évoque plus le plaisir, on se concentre sur les moyens de rationaliser, d'améliorer les performances des sportifs, notamment par l'introduction de la notion d'entraînement. Ces principes de compétitivité causent un dualisme avec la pratique. En effet, ils sont prêchés *ardemment* par les dirigeants et les supporters, tandis que les joueurs voient plutôt d'un mauvais œil l'intensification de la participation sportive. Néanmoins, progressivement, ces notions finissent par être acceptées par tous les acteurs du monde sportif. D'ailleurs, les statuts des différents clubs valaisans en attestent : il est exigé des athlètes de se rendre à un certain nombre d'entraînements hebdomadaires.

Une autre entorse aux règles initiales de l'amateurisme parcourt tranquillement son chemin, c'est l'argent. Face à la progression, puis à l'introduction du professionnalisme en 1932, en France voisine, certains milieux sportifs et médiatiques du Vieux-Pays s'insurgent contre cette pratique qui corrompt l'esprit du football. *Est-ce bien là le but du sport? Enrichir son homme. Ah! les anciens dont on se plaît aujourd'hui à calquer les gestes, à égaler les records, avaient certes plus d'idéal que nous et ne ravalait pas leurs jeux favoris au rang d'une vulgaire marchandise qu'on vend au poids*³².

En 1934, en désaccord total avec l'ASF – désirant instaurer un championnat professionnel – les différentes associations cantonales se dressent en porte-à-faux de l'organe fédéral et sont par conséquent boycottées. Les médias romands et valaisans se font alors l'écho des plaintes des instances régionales et condamnent ouvertement et fermement la politique *commerciale* et *démessurée* de l'ASF.

*Mais nous nous réjouissons de les voir s'insurger contre la dictature des maladroits qui, faisant fi de l'opinion saine du pays et des contingences économiques, ont précipité le football suisse dans une aventure dont il ne peut sortir que diminué [...] L'expérience du professionnalisme généralisé, contre laquelle nous nous sommes insurgés dès le début, n'aura donc pas duré longtemps*³³.

Si le professionnalisme ne sera instauré en Valais que durant les années 1980 sous l'ère d'André Luisier, ce *problème* existe déjà, à cette époque, sous la forme de *l'amateurisme marron*. En effet, les joueurs ne touchent aucun salaire, mais sont rémunérés selon une disposition de primes de matches en espèces ou en nature. Ce phénomène s'accroît parallèlement à l'accession du club au sein de l'élite valaisanne ou helvétique. A titre d'exemple, le FC Monthey, lors de son ascension en Ligue Nationale, se doit de recruter des joueurs professionnels pour demeurer compétitif. Ainsi, deux professionnels, un Italien et un Autrichien, arrivent à Monthey en 1932. A côté de ces renforts, le comité directeur, impose des matches d'entraînement le mercredi, le jeudi et le vendredi dans le but avoué d'obtenir un meilleur rendement sportif. Les notions de plaisir et d'amusement sont donc bottées hors du terrain ! Il faut bien entendu relativiser la place prise par l'argent dans un canton dont la faiblesse économique ne permet de faire aucune folie financière ni d'attirer des joueurs réputés.

Naissance d'un public

Les premiers joueurs avouent comme seule intention de se mesurer entre eux et de se divertir. Seules quelques connaissances assistent à ces rencontres dont l'enjeu demeure sans véritable

■
³¹ *Le Sport, organe mensuel du FC Monthey*, n° 10, 1922, p. 148.

³² *Ibidem*, n° 5, 1922, p. 76.

³³ *Le Nouvelliste valaisan*, 11 octobre 1934.

intérêt. Progressivement, grâce au bouche à oreille, aux annonces par voie de presse, le cercle des spectateurs s'agrandit, s'enhardit, encourage plus vivement les sportifs. Les mécanismes de l'économie créent une nouvelle brèche dans le mur de l'amateurisme : la présence croissante des spectateurs incite les dirigeants à fixer un prix d'entrée – qui n'est pas accepté de bonne grâce par certains supporters – représentant durant de nombreuses années la principale ressource financière. Corrélativement à ce soutien financier, le spectateur peut créer, en contrepartie, de nombreux problèmes par son fanatisme, son enthousiasme immodéré, ses violences physiques et verbales, phénomène qui sera analysé plus loin dans cette étude. Au début du siècle, seuls quelques dizaines d'individus, curieux et amusés, se rendent aux alentours des terrains. Selon les niveaux de la pratique, l'affluence monte à plusieurs centaines de spectateurs, voire un millier. Avec l'introduction d'un cham-

pionnat officiel, la montée des enjeux, la popularisation de la pratique, la galerie des spectateurs augmente continuellement. Rapidement, une foule nombreuse accourt lors de rencontres mettant aux prises des équipes de valeur reconnue. Ainsi, en 1921, le match opposant l'équipe cantonale valaisanne au Lausanne-Sports, champion suisse en 1919, a lieu devant 2500 personnes intriguées par ce nouveau sport. Cette affluence, tout à fait exceptionnelle, démontre un certain intérêt populaire pour le football, car hormis les *simples* spectateurs, des personnalités politiques et militaires se trouvent également aux abords des surfaces de jeu. Cas particulier, le FC Monthey, évoluant entre 1924 et 1931 dans l'élite du football helvétique, joue plusieurs fois devant plus de 2000 âmes. Le 1^{er} mars 1925, en vue d'une promotion, l'assistance atteint 4000 individus. Il s'avère très difficile d'établir une moyenne des spectateurs assistant aux matches en Valais, car les



La fameuse équipe du FC Monthey, 1930-1940
(Vieux-Monthey, Médiathèque Valais – Martigny)

différences demeurent trop disparates. Néanmoins, quelques éléments peuvent être mis en avant. Au cours des années 1940, il n'est pas rare que certaines parties se déroulent devant plus de 2000 personnes. Les plus petits clubs attirent parfois quelques centaines de spectateurs. Ce sport passe d'un statut de simple pratique à une nouvelle forme de loisirs et de spectacle. Ces rencontres constituent l'une des principales distractions dans de nombreux villages et villes du Vieux-Pays où les divertissements sont rares.

Le football, phénomène de sociabilité

Le sociologue, Maurice Agulhon, définit la notion de sociabilité comme « l'aptitude d'une population à vivre intensément des relations

publiques dans des groupes sociaux organisés »³⁴. La sociabilité sportive est alors le rassemblement et l'organisation de personnes autour de la pratique d'une activité physique. A l'intérieur du groupement, les adhérents nouent entre eux des liens et pratiquent certains rites de confraternité et d'amitié. Sous l'angle de la sociabilité sportive, nous pouvons étudier la vie intérieure du club et la place qu'occupe ce dernier au sein de la vie politique et sociale de sa commune.

Les clubs de football s'intègrent progressivement dans le vaste système associatif et confèrent une nouvelle intensité à la vie urbaine. Appartenir à une société sportive, c'est entrer dans une nouvelle communauté, générant chaleur humaine et joie, mais également peine et déception.

■
34 ARNAUD 1988, p. 13.



Souvenir de la bénédiction du fanion du FC Monthey, le 27 juin 1920
(E. Faisant, Vieux-Monthey, Médiathèque Valais – Martigny)

A côté du simple spectacle sportif, une autre sociabilité se manifeste. En effet, le club de football organise de nombreuses activités extrasportives. Il intègre désormais la scène villageoise en générant des fêtes populaires rassemblant les résidents d'une commune. Ce phénomène s'explique par le fait que le groupement sportif doit intéresser non seulement les passionnés du ballon rond, mais également des individus dont l'intérêt pour ce sport reste moindre. Ainsi apparaissent des loteries, des lotos, des bals, des pièces de théâtre, des anniversaires, des inaugurations. Ces événements permettent d'une part de récolter des fonds et d'autre part de faire connaître le football à la population. L'importance qu'acquiert ce nouveau sport au sein de la société villageoise ne fait évidemment pas que des heureux. En effet, des protestations sont formulées par l'Eglise qui considère la pratique du football comme un détournement de la participation à l'office divin. Le chanoine de Saint-Maurice s'évertue à le faire comprendre : « Il ne faudrait pas que le sport, bien-faisant parce qu'il attire à lui des énergies et des activités, devînt un facteur d'abaissement

moral par le manquement coutumier aux obligations religieuses»³⁵. Une décision devra même être prise au niveau du Grand Conseil quant à la possibilité de jouer au football lors des grandes fêtes chrétiennes !

L'art de la guerre ou le football dans la presse

L'équipe est assimilée à une petite armée. Le football voit surgir dans son discours un outillage lexical inspiré du vocabulaire guerrier et militaire.

*Le football en particulier est une merveilleuse école de commandement. Un capitaine d'équipe a une véritable troupe à diriger en présence d'un adversaire réel et qui manœuvre. Il doit prendre des décisions rapides à la demande des événements : il se trouve vraiment dans des conditions de guerre. De plus, si ses hommes lui reconnaissent une valeur sportive incontestable, il prend très vite sur eux un ascendant considérable. Le football devrait être à la base de l'instruction militaire de nos jeunes officiers*³⁶.

■
³⁵ *Le Nouvelliste valaisan*,
4 septembre 1942.

³⁶ *Le Sport, organe mensuel du
FC Monthey*, n° 5, 1922, p. 74.



FC Martigny mixte, 1931-1932
(Coll. M.-C. Duarte-Rouiller, Médiathèque Valais – Martigny)

L'aspect guerrier que peut revêtir le football se manifeste à deux niveaux; d'une part, dans la presse qui se fait l'écho des matches et dont le vocabulaire s'inspire du monde militaire: « bataille », « attaque », « assaut », « défense », « commandement », « charges », « boulets de canon », « bombardement », qui deviendront la base du jargon sportif durant de longues années et d'autre part, sur le terrain, lieu marqué par un engagement physique de tous les instants. L'aspect guerrier du football se signale également sur les places de sport. Les enjeux croissants exacerbent les passions. De ville en ville, de village en village, les rivalités sont âpres. La violence et la brutalité marquent rapidement, mais timidement, la pratique de ce sport. Par exemple, l'équipe du FC Saint-Maurice, opposée à celle du FC Sion, doit quitter « le terrain suite au débordement de haine des spectateurs et membres du FC Sion »³⁷. Cela se passe en 1925 ! Les matches se transforment parfois en de véritables foires d'empoigne durant lesquelles les affrontements physiques et les injures deviennent monnaie courante.

*Avant même la partie, Vionnaz proférait des menaces. Déjà, lors du match de Vouvry, certains avaient promis de casser des jambes: à moi-même, il était décidé qu'on m'arracherait les yeux! Douce perspective !*³⁸

Fait relativement rare avant 1920, la brutalité ne cessera de s'accroître. A la simple lecture des *Procès-verbaux de l'Association valaisanne de football*, nous constatons que le phénomène dépasse les limites du raisonnable. En effet, une des principales ressources de l'AVF est et restera longtemps les amendes infligées aux joueurs et aux dirigeants pour comportement non-sportif. Le cas – nullement isolé – cité ci-dessous démontre à l'envi l'amplification de cette férocité.

*Après le match, les spectateurs ont envahi le terrain, battu l'arbitre, lui ont déchiré ses vêtements et accompagné aux vestiaires en lui lançant des pierres. Que le car du FC Grône qu'il dut emprunter pour rentrer chez lui fut attaqué à coups de cailloux*³⁹.

Dès ses balbutiements, le football s'octroie une place, certes infime, au sein des rubriques journalistiques, ces dernières retranscrivant des comptes rendus succincts de matches ou d'assemblées générales. La presse a beaucoup contribué à faire connaître ce sport dans la société valaisanne en décrivant certaines parties ou en émettant des avis positifs ou négatifs. A la suite de la première Coupe du Monde, qui eut lieu en 1930, les journaux décident de consacrer une place plus décisive à celui-ci. Il acquiert alors un certain statut et en 1932, les premiers classements sont publiés. La presse, vecteur de diffusion, peut s'avérer très critique envers certaines décisions prises par les instances cantonales. Ainsi, à la suite de la décision de reléguer en série C tout club ne pouvant, durant une année, participer au championnat, un article virulent paraît.

*Tout ceci illustre fort bien les stupidités qui peuvent être édictées dans des réunions où la plus grande partie des délégués ne sont présents que pour éviter une amende à leur club, mais ne comprennent que fort peu, soit ce qui se discute, soit ce qu'ils votent*⁴⁰.

L'action mitigée des pouvoirs publics

Le Département militaire et l'Instruction préparatoire

La nouvelle ordonnance fédérale sur l'Instruction Préparatoire (IP) du 1^{er} décembre 1941 établit une base législative accordant des subsides aux cantons et aux associations ayant inscrit des jeunes sportifs aux cours et aux examens de base IP. Dès 1942, la question de l'IP figure dans les comptes de chaque canton. Concrètement, le canton reçoit – pour tout jeune homme qui a pris part à l'examen du groupe A (principalement les épreuves de gymnastique et d'athlétisme) – un montant de 3 francs et sur ce montant, l'autorité doit verser 1 franc à l'association sportive dont est issu le participant. Toute association sportive peut constituer une section affiliée à l'IP avec un moniteur reconnu, formé lors d'un cours cantonal et fédéral. L'AVF, alors présidée par un officier,

37 *Le Nouvelliste valaisan*, 27 octobre 1925.

38 *Le Nouvelliste valaisan*, 17 avril 1934.

39 *Procès-verbal de la séance du Comité Régional Valaisan et de l'ACVF*, 25 avril 1943.

40 *Le Nouvelliste valaisan*, 26 octobre 1937.

René Favre, décide d'accorder à ce mouvement naissant une attention particulièrement soutenue. L'IP connaît initialement un succès modeste, étant donné que seulement 10 % des jeunes Valaisans y participent. Malgré tout, le chiffre des participants augmente régulièrement. En effet, il passe de 1277 en 1943 à 3029 en 1944. Pour cette dernière année, la participation des footballeurs s'élève à 170 adhérents ce qui représente les 5,6% du total. Dès 1944, la présence de René Favre au sein du bureau cantonal IP modifie la donne et une réorientation des mentalités s'opère par une constante pression sur les clubs affiliés afin que ces derniers participent de façon plus active aux cours et aux examens. En dépit de cette bonne volonté, des problèmes demeurent. A ce sujet, le président du FC Ardon s'en fait le porte-parole et s'exprime ainsi en constatant « à regret que dans de telles circonstances (peu d'intérêt de la commune, mentalité des jeunes et problèmes financiers), son club ne peut être chargé de l'Instruction militaire préparatoire »⁴¹. Afin d'attirer l'attention des clubs sur l'IP, l'AVF entreprend de les séduire en leur proposant de toucher des subsides, sous forme de remboursements de frais, selon un certain prorata.

*Il s'agit d'un règlement pour le remboursement éventuel des frais de voyages du championnat cantonal de juniors en se basant non seulement sur les examens du groupe A de l'IP, mais en faisant intervenir les participations aux entraînements de l'IP, aux entraînements de football, éventuellement sur le nombre de juniors qualifiés, sur la conduite avant, pendant et après un match*⁴². Dès le 17 septembre 1944, la décision est prise d'établir un échange de bons procédés entre l'AVF et le bureau cantonal IP. Les frais de déplacements des sections juniors seront remboursés au prorata du travail fourni, c'est-à-dire qu'il faut que les 80 % des jeunes gens soient inscrits et que, sur cette proportion, les 80 % réussissent les examens. A partir de ces mesures, qui évolueront au fil du temps, la participation des jeunes footballeurs aux cours et exa-

mens IP ne cessera de s'accroître. Ainsi, le Département militaire et l'association cantonale de football deviendront d'excellents partenaires, puisque cette dernière sera et restera la principale pourvoyeuse de jeunes sportifs aux examens militaires. A titre d'exemple, en 1969, 41,1% des adolescents inscrits aux cours de base proviennent du giron du football.

Le Département de l'instruction publique Mal accueilli à ses débuts par les autorités des établissements scolaires, le football parvient progressivement à intégrer la vie estudiantine. A nouveau, l'ordonnance fédérale de 1941 joue un rôle charnière grâce à l'introduction, dans le planning de la gymnastique scolaire, de plages horaires réservées à la pratique des sports de plein air. L'article 5 de cette ordonnance stipule que sur les trois heures d'enseignement consacrées à la gymnastique, une heure doit être utilisée pour des jeux et des sports. A la suite de cette importante décision, le président de l'AVF encourage le responsable de la Commission des Juniors « d'intervenir auprès du DIP pour que les enfants soient facilités [*sic*] pour exercer notre sport durant le programme scolaire »⁴³. De nombreuses initiatives sont lancées auprès des responsables locaux dans l'optique de diffuser la pratique du football au sein des écoles.

*Pour arriver à un bon résultat, les clubs sont invités à faire le nécessaire dans leurs communes, d'intéresser les instituteurs et de remettre à ces derniers un ou deux ballons de football pour leur permettre d'arriver au but que nous cherchons. De plus, notre président invite tous les clubs, spécialement les clubs de deuxième ligue, de laisser gratuite l'entrée sur leurs terrains aux enfants des écoles primaires donc aux enfants en dessous de 15 ans*⁴⁴.

Un élément décisif est négocié, au cours de l'année 1944, lorsque le DIP accepte d'instaurer quelques heures par semaine consacrées à la pratique de ce sport à l'Ecole normale. Ainsi, chaque mercredi, un moniteur, mandaté par l'AVF, donne des leçons aux élèves, futurs

■
⁴¹ Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des délégués de l'ACVF, 5 juillet 1942.

⁴² Procès-verbal de la séance du Comité central de l'ACVF, 2 septembre 1944.

⁴³ Procès-verbal du Comité central du CRV et de l'ACVF, 20 juin 1942.

⁴⁴ Protocole de l'Assemblée des présidents des clubs de l'ACVF, 20 juin 1942.

instituteurs à l'école primaire, qui pourront initier leurs élèves à cette nouvelle activité physique. Une politique à long terme est donc implantée!

Les collectivités locales

Les groupements sportifs, indépendamment de leur taille, ont besoin de soutiens financiers et matériels de la part des collectivités publiques, qu'elles soient cantonales ou communales. Ainsi, le 3 septembre 1923, l'AVF adresse une lettre au Conseil d'Etat afin de solliciter un appui financier en insistant sur les bienfaits de la pratique de ce nouveau sport.

Notre association poursuit le but unique de soutenir, de développer et de surveiller le football et l'athlétisme en Valais et d'augmenter ainsi la force vitale du peuple valaisan. Elle se fait un strict devoir, tout en s'appliquant à maintenir les qualités physiques de notre race, de tenir compte, dans la mesure du possible, des sentiments religieux de ses

*membres et d'augmenter leur amour du pays. Tous les fonds dont nous disposons sont réduits aux faibles contributions de nos membres. Ils sont exclusivement consacrés au développement de notre organisme. L'extension considérable de notre association nécessite désormais de plus amples ressources*⁴⁵.

La demande sera accordée et le montant fourni par le canton s'élève à 100 fr. annuels. Cette subvention sera en vigueur jusqu'à l'introduction du Sport Toto. A titre de comparaison, il accorde 20 000 fr. pour le développement du ski à l'école. De plus, lors de matches interrégionaux, l'AVF se fait un point d'honneur d'inviter des politiciens à venir assister aux parties de football. Ces matches revêtent également un caractère culturel en tant que lieu d'échanges, puisqu'ils « donnent l'occasion de resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les sociétés sportives de nos deux cantons voisins et maintenir de bonnes relations considérables »⁴⁶. Au niveau communal, la situation

■
⁴⁵ Lettre de l'AVF au Haut Conseil d'Etat du canton du Valais, 3 septembre 1923.

⁴⁶ Correspondance reçue classée par dates, lettre de l'ACVF, 16 mai 1938.



Equipe cantonale à Sion, 1930
(Fonds Conthey, Médiathèque Valais – Martigny)

n'est guère différente. Les autorités politiques s'avèrent réticentes à attribuer des subventions à des sociétés sportives de plus en plus nombreuses. Il existe en plus des différences entre les villes elles-mêmes. Le président du FC Sion, en 1943, décide de contacter les élus communaux afin qu'ils accordent un certain montant au club « comme cela se fait dans bien d'autres villes du canton »⁴⁷. Néanmoins, les sommes mises à disposition par la collectivité – principalement pour l'aménagement et pour la réfection d'un terrain – tendent à s'accroître parallèlement à l'importance qu'acquiert une société sportive au sein de la vie villageoise.

*M. Theiler nous fait son rapport sur l'entrevue qu'il a eue, en compagnie de M. Vadi, avec M. Le conseiller de Werra et l'architecte Iten. Cette entrevue était devenue nécessaire, car pour l'agrandissement et l'amélioration du terrain, il nous faut l'appui financier de la municipalité. M. de Werra répondit à M. Theiler que la ville serait certainement d'accord de participer à la dépense pour 5000 fr.*⁴⁸ Globalement, en 1945, le bilan est décevant. Certes, l'ANEP et le Sport Toto commencent à distribuer des fonds aux différentes associations, mais cette aide demeure nettement insuffisante et trop ponctuelle. Cela se modifiera après la Deuxième Guerre mondiale.

Le Sport Toto, un apport crucial

Le 3 septembre 1943, l'apparition officielle du Sport Toto en Valais constitue l'étape déterminante pour l'encadrement structurel du football. Il faut rappeler que l'introduction du Sport Toto avait dans un premier temps été rejetée en 1941, car cette pratique fut jugée immorale. Prenant le relais de l'ANEP – qui avait comme principale activité d'organiser le contrôle de divers domaines tels le service médico-sportif et l'aménagement de terrains de sport – le Sport Toto apporte, quant à lui, une manne financière considérable. Les bénéfices réalisés par cette institution sont répartis entre les cantons, l'ANEP et les organisations associées au Sport Toto. Par exemple, lors de la saison 1943-1944, le

Sport Toto a versé 1 275 000 fr. aux cantons. Cet argent doit être utilisé pour la construction, l'entretien et l'amélioration des terrains de jeu. Le Conseil d'État répartit de façon équitable les subsides, de plus en plus considérables, que génère cette institution.

Le Conseil d'État,

Considérant que la part revenant au canton du Valais sur les bénéfices d'exploitation du Sport Toto pour l'exercice 1944 se monte à 31 015 fr.¹⁵, attendu que, en vertu des dispositions statutaires régissant le Sport Toto, les bénéfices provenant de cette institution doivent être utilisés uniquement en faveur du développement de la culture physique, sur la proposition du Département de l'instruction publique, décide :

1. de prélever un montant de 10 000 fr. sur la part revenant au Valais du Sport Toto, en vue de constituer un fonds en faveur du développement de la culture physique du canton;
2. de répartir le solde de 20 000 fr. environ de la manière suivante :
 - a. 20 % à l'Association cantonale valaisanne de football, cette part devant être inférieure dans tous les cas au montant que cette association recevrait à teneur des normes prévues sous litt. b ci-après;
 - b. 80 % aux autres associations sportives du canton au prorata du nombre de membres actifs de chaque association.⁴⁹

La distribution de cette manne financière correspond aux critères suivants :

Installations de gymnastique et de sport : subventions pour l'établissement d'installations de gymnastique, de jeux et de sports et pour la couverture de frais spéciaux dans l'entretien, en tant que ces installations et cet entretien ne rentrent pas dans le cadre des obligations des pouvoirs publics, en particulier dans les communes aux ressources modestes.

Activités gymniques et sportives :

- a. subventions pour des cours organisés par des associations cantonales pour la formation d'instructeurs, de directeurs de jeunesse, de moniteurs, de chefs techniques, d'arbitres ou de capitaines dans toutes les disciplines de la gymnastique et des sports;

■
⁴⁷ Procès-verbal de l'Assemblée générale du FC Sion, 30 juin 1943.

⁴⁸ Procès-verbal de l'Assemblée générale du FC Sion, 17 juillet 1944.

⁴⁹ Protocoles des séances du Conseil d'État, séance du 3 septembre 1943.

- b. *subventions pour l'achat d'engins de gymnastique et de sport;*
- c. *subventions aux associations cantonales de gymnastique et de sport qui, dans l'intérêt de la santé publique, travaillent au développement de la culture physique dans la jeunesse post-scolaire, dans les classes d'âge astreintes au service militaire et parmi les classes plus âgées;*
- d. *subventions aux camps de jeunesse*⁵⁰.

La contribution du Sport Toto au mouvement sportif ne cessera d'augmenter. Lors de la saison 1969-1970, il distribuera 230 441 fr.75 à 45 sociétés sportives selon le prorata de leurs adhérents. Les sept principales associations, le football (14 %), le ski (13 %), la gymnastique (13 %), le tir (6 %), l'Enseignement post-scolaire de la gymnastique et des sports (5 %), les Éclaireurs (3 %) et le hockey sur glace (3 %) se partagent 134 000 fr., alors que les 38 autres se contentent de 96 441 fr.75.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISME CANTONAL

Rapide historique

Lors de la saison 1919-1920, le *Vorort*, dirigé par le FC Sierre, met sur pied le premier championnat valaisan de football avec une série A composée de cinq clubs – Brigue, Viège, Sierre, Sion et Martigny – et une série B – composée des secondes garnitures de ces clubs. Nous devons souligner un élément important, car sur les cinq clubs engagés, deux appartiennent à la région germanophone du Vieux-Pays. Cela constitue presque la moitié des sociétaires. Curieusement, le football, au cours de son expansion, ne parviendra à pénétrer que quelques villages haut-valaisans. Rapidement, le FC Sion doit retirer sa deuxième équipe, faute de participants. Un championnat de série C voit le jour en 1921. Le football s'installe définitivement et affermit ses bases. Paradoxalement, il commence aussi sa période de crises avec de nombreuses radiations et démissions, souvent compensées par de nouvelles inscriptions.

En 1925, le FC Saint-Léonard disparaît et le FC Collombey est radié; en contrepartie, le FC Saint-Gingolph, le FC Saillon, le FC Evionnaz et le FC Grône adhèrent à l'organisme cantonal. Signes d'une certaine instabilité, ces péripéties ne porteront nullement à conséquence et le football valaisan y survivra. Autre élément soulignant la difficulté de développement de ce sport : des clubs s'inscrivent en tant que « membre libre », car ils ne peuvent satisfaire aux exigences d'un membre actif soit en raison d'un manque d'effectifs, de soucis financiers ou d'une place de jeu inadaptée. Lors de l'assemblée du 31 juillet 1927, à Viège, le *Vorort*, alors attribué annuellement, devient triennal afin d'assurer une plus grande continuité. Alphonse Sidler, notaire, en est le premier président. A la suite de sa démission en 1928, Victor de Werra, avocat notaire, lui succède. Jusqu'à cette date, hormis le FC Monthey, participant au championnat vaudois, le football valaisan se cantonne uniquement dans une compétition régionale. Les finances des clubs étant maigres, les limitations de frais de déplacements s'imposent nécessairement.

*On ne vivait pas encore l'époque des primes et les joueurs assumaient eux-mêmes les frais de déplacements, d'équipements. Ce n'est qu'en 1927, lors de sa promotion en Série B, que Sion d'abord, suivi de Sierre et de Martigny ensuite, sortirent du cadre cantonal pour aller affronter les clubs de la Riviera vaudoise et les progrès ne se firent pas attendre*⁵¹.

Au niveau confédéral, lors de l'assemblée des délégués des 5 et 6 juillet 1930, la série A se transforme en Première Ligue, la série B en Deuxième Ligue et la série C en Troisième Ligue. Un tournant dans le football suisse s'opère consécutivement à une décision prise les 18 et 19 juillet 1931 aboutissant à la création de la Ligue Nationale. Au niveau valaisan, le football voit subitement ses effectifs augmenter lors de la saison 1932-1933 et apparaît au début de la saison suivante le premier championnat de juniors A avec six

■
⁵⁰ Directives pour l'utilisation par les cantons des bénéfices des concours de pronostics du Sport Toto, 20 juillet 1941.

⁵¹ Football Club Sion, 1909-1959.

équipes inscrites. Quelques décennies plus tard, vers 1962, le nombre de licenciés *juniors* dépassera celui des *actifs*.

Face à la multiplication des tâches administratives et sur proposition du FC Monthey, il est décidé, le 5 juillet 1936, de créer un comité central fixe dans le but d'assurer un travail continu de la part de l'organisme cantonal. De nouvelles structures sont mises en place avec à leur tête, un président, Jean Walker, un vice-président, un secrétaire, un caissier et un membre adjoint. Ce comité central de cinq associés est complété par une commission de recours composée de trois membres et de deux suppléants. Malgré cette nouvelle situation, le problème des démissions et des radiations persiste. De plus, la Grande Mobilisation de 1939 prive le championnat de ses forces vives. Un mini-championnat a néanmoins lieu lors de la saison 1940-1941. La nomination, en tant que président de l'AVF, de René Favre, lors de l'assemblée du 27 juillet 1941, marque le début d'une très longue carrière de dirigeant placée sous le signe de la stabilité et de l'ouverture, mais également de la fermeté et de la sévérité. L'association adoptera parfois des comportements dictatoriaux. La structure administrative de l'AVF ne va désormais que peu se modifier si ce n'est que le nombre de personnes constituant le comité central augmente parallèlement à l'extension de la base sportive. Après le plan Thommen de 1941, l'AVF se voit confier la tâche d'organiser les championnats suisses de Troisième, Quatrième et Cinquième Ligues de même que ceux des *juniors*. Ainsi, l'association cantonale doit mener de front deux compétitions : les ligues suisses (pour les séries précitées) et les ligues valaisannes (pour toutes les séries). La participation au championnat suisse est conditionnée automatiquement par la participation au championnat cantonal ! Devant cette surcharge de travail que ces nouvelles activités imposent, un renouvellement du comité et une modification des statuts deviennent indispensables. L'assemblée générale extraordi-

naire des délégués de l'Association cantonale valaisanne de football (ACVF) du 4 octobre 1942 règle cette préoccupation. Ainsi, à la fin de l'année 1942, elle doit organiser ces nouveaux championnats, mettre sur pied et gérer des cours pour les moniteurs et les arbitres, donner des causeries sur les différents aspects de ce sport et s'occuper du développement du football à l'école, de l'Instruction préparatoire et du mouvement des juniors, sans cesse grandissant. Afin de montrer la complexité de ces tâches, l'organigramme de l'AVF se présente en 1944 comme suit : René Favre, président (Sion), pour les questions relatives à l'IP et les cours pour les moniteurs; Robert Muller, vice-président (Martigny), pour la propagande et les tournois; Joseph Delaloye, secrétaire (Ardon), pour l'aspect administratif; René Zwissig, caissier (Sierre), pour le football à l'école et Aloys Morand, membre (Monthey), pour le mouvement *juniors*.

L'appareil juridico-institutionnel

L'Association valaisanne de football a été constituée dans « le but de développer et de rendre toujours plus prospère le sport du football et d'organiser des championnats de différentes catégories »⁵². Ses organes sont « l'Assemblée générale des délégués; la Commission de recours; le Comité Central; le bureau du Comité Central; les vérificateurs de comptes »⁵³. Tout club, désirant adhérer à la structure cantonale, doit satisfaire plusieurs critères : avoir son siège en Valais, être en possession d'un terrain, poursuivre les mêmes objectifs et ne porter aucun préjudice aux autres membres de l'association.

Le respect par les clubs des règles édictées par l'organisme cantonal ne s'opère pas sans heurts. De nombreuses tricheries ou détournements de règlements sont décelés.

Le Comité de football a dû constater que certains clubs font jouer plusieurs joueurs de ligue supérieure avec une équipe de ligue inférieure pour autant que ces joueurs n'ont pas

■
52 Statuts et règlements de l'ACVF, 1938, p. 1.

53 Ibidem

encore accompli trois matches avec leur équipe. Ce n'est ni sportif, ni compatible avec le sens de la disposition réglementaire de l'art.23

du règlement du jeu. Si de tels cas devaient se répéter, le Comité de football serait obligé de prononcer des sanctions sévères⁵⁴.



Equipe de Conthey, composée seulement de 11 joueurs, 1930
(Fonds Conthey, Médiathèque Valais – Martigny)

La précarité des organisations des nouveaux clubs et le dilettantisme de nombreux joueurs ont pour conséquence de provoquer des forfaits de dernière minute. Face à ce problème, l'instance cantonale instaure *une machine répressive* pour condamner les coupables et indemniser les parties lésées. Ainsi, l'aspect juridique occupe une place de plus en plus considérable au sein des mécanismes de l'AVF. Toute entorse à l'éthique sportive – sous la forme de tricheries, de voies de faits, d'incidents de toutes sortes – est farouchement punie par l'instance compétente. Elle condamne les coupables selon un barème établi dans les statuts. D'ailleurs,

la sévérité ira crescendo face à la montée de la violence sur et autour des places de jeu. La fermeté et l'autoritarisme sportifs dont fait preuve l'AVF sont durement critiqués par certains membres qui soulignent le caractère combatif et accrocheur du sportif valaisan.

Monsieur Pottier estime que le CRV [Comité régional valaisan] est trop sévère dans l'application des suspensions, par exemple que dans des cas de voies de fait, il n'est pas tenu compte de la provocation et du geste naturel de rendre. Le président ne se déclare pas d'accord en ce sens qu'il estime que le joueur ayant reçu un coup ne doit pas le rendre, qu'en ce moment-là il est aussi fautif⁵⁵.

■
⁵⁴ *Le Nouvelliste valaisan*,
16 octobre 1942.

⁵⁵ *Procès-verbal de la séance du CRV*,
13 décembre 1941.

Les questions financières

Pour survivre, une association, quelle que soit son envergure, doit pouvoir s'appuyer sur un système de financement efficace. Les recettes de l'AVF sont fournies par :

- a. droit d'entrée 20 fr.
- b. cotisation annuelle 10 fr.
- c. droit d'inscription par équipe
 - pour les équipes de série supérieure 15 fr.
 - pour les équipes de série A 10 fr.
 - pour les équipes de série B 8 fr.
 - pour les équipes de série C 5 fr.
 - pour les équipes de série vétéran 20 fr.
- d. droit de licence (juniors exceptés) par joueur inscrit
 - au début du championnat 0 fr.50
 - durant le championnat 0 fr.70
- e. cotisation annuelle pour les membres actifs ne participant pas au championnat 20 fr.
- f. cotisation annuelle des membres libres 10 fr.
- g. cotisation annuelle des membres individuels
- h. les recettes nettes des matches organisés par l'Association
- i. les recettes diverses (legs, protêts, amendes, etc...)
- j. les cotisations extraordinaires décrétées par l'assemblée des délégués
- k. les intérêts du Fonds de garantie.⁵⁶

L'aspect des ressources pécuniaires constitue un problème épineux pour l'AVF. L'analyse de ses comptes, entre 1925 et 1945, démontre toute la difficulté de soutenir financièrement les clubs affiliés. En 1925, elle n'engendre que 1462 fr. de recettes pour des dépenses s'élevant à 1402 fr. Les recettes et les dépenses n'évolueront guère jusqu'à la saison 1943-1944. Cette date correspond à l'introduction du Sport Toto qui injecte la première année 3520 fr. dans les caisses de l'AVF. Les recettes grimpent alors à 8431,80 francs. Dès lors, elles ne cesseront d'augmenter au même titre que les dépenses.

Dans l'optique d'éviter des frais supplémentaires à ses adhérents, l'AVF organise le championnat, non sur des critères sportifs, mais sur des critères régionaux et ce afin d'éviter de

longs déplacements onéreux. Par exemple, le FC Bouveret demande, en 1941, de renvoyer son match contre le FC Brigue, invoquant le coût trop élevé du déplacement jusqu'à la cité haut-valaisanne. Suivant le même esprit, la même année, une décision précise qu'« à la fin du championnat, le total des recettes sera réparti entre les clubs, par parts égales, après déduction d'un 7% qui restera acquise à la caisse centrale »⁵⁷.

Les centres d'intérêts

Mis à part l'aspect financier, d'autres soucis entravent la croissance de ce sport. La méconnaissance des règles de jeu de la part des joueurs eux-mêmes cause fréquemment des frictions. *Il est de toute urgence pour les clubs d'organiser pour les joueurs et les spectateurs « un peu chauvins » des causeries d'arbitres, car il [le président de l'AVF] estime que le 90 % des joueurs qualifiés ne connaissent pas les règles de jeu. Il fait un appel pressant auprès des clubs pour qu'au moins deux causeries par année soient organisées. Le Comité Central est prêt à aider les clubs ainsi il espère que sans rendre cette question obligatoire, ceux-ci prendront en considération l'organisation sollicitée*⁵⁸.

Selon le président de l'AVF, il s'avère « nécessaire d'organiser pour nos clubs des causeries [...] obligatoires pour tous les joueurs actifs et juniors inscrits en championnat et qu'en cas de défection et sans aucun motif le joueur fautif serait pénalisé de 3 dimanches de suspension »⁵⁹.

La ligne directrice de l'AVF se base sur des principes éthiques immuables : moralité exemplaire des joueurs, dévouement et respect des règlements. Devant l'envergure prise par le mouvement *juniors*, sa principale préoccupation deviendra l'entourage optimal de ce dernier. L'AVF demande alors à ses sociétés sportives de

s'occuper plus étroitement de l'éducation tant sportive que morale des jeunes éléments à leur disposition et insiste auprès des autres

■
⁵⁶ Statuts et règlements de l'ACVF, 1938, pp. 5-6.

⁵⁷ Procès-verbal de la séance du Comité central, du CRV et de l'ACVF, 30 août 1941.

⁵⁸ Protocole de l'Assemblée des présidents des clubs de l'ACVF, 23 avril 1944.

⁵⁹ Procès-verbal de la séance du Comité central de l'ACVF, 21 août 1943.

clubs pour la création de sections de juniors, en rappelant tous les avantages qui en résultent. Monsieur Favre annonce le projet adopté par le Comité Central d'organiser après la fermeture des écoles un camp de juniors d'une durée de quelques jours dont les frais seraient supportés par le fonds spécial créé dans le sein de notre organisation en faveur des juniors⁶⁰.

Devant la légèreté et l'insouciance dont font preuve certains clubs par rapport à la question des juniors, l'AVF commande une action autoritaire sur les groupements sportifs afin que ceux-ci mettent en place l'encadrement nécessaire.

Pendant la saison 1944-1945, les clubs doivent au moins organiser deux causeries d'arbitres pour leurs moniteurs. Les causeries sont obligatoires. Les clubs fautifs seront amendés de 50 fr. Chaque club de 3^e ligue est dans l'obligation pour la saison 1944-1945 d'inscrire une équipe de juniors. Si le développement de la jeunesse n'est pas pris en considération, ces clubs seront, un jour ou l'autre, appelés à disparaître faute de com-

battants. Il relate qu'à l'heure actuelle des clubs de 3^e ligue disputent le championnat avec 12 joueurs qualifiés⁶¹.

Pour illustrer cette inquiétude constante, il suffit d'évoquer le souci accordé au recrutement et à la formation d'un manager de juniors, qui demeure symptomatique.

1. *Le manager doit connaître parfaitement les règlements;*
2. *il a le contrôle de ses joueurs avant, pendant et après le match;*
3. *il doit s'intéresser à leur vie privée et intervenir éventuellement auprès de leurs parents lorsqu'ils ont des ennuis;*
4. *les juniors ne doivent en aucun cas faire des observations ou discuter sur le terrain, ils sont là pour apprendre à jouer au football et non pour gagner un match;*
5. *le manager doit exiger une grande discipline et le plus profond respect de ses juniors et ne pas se permettre de son côté trop de familiarité avec eux;*
6. *concernant la qualification des juniors, les cas de fraude sont très sévèrement punis et les managers en sont les principaux responsables⁶².*

■ ⁶⁰ Procès-verbal de l'Assemblée des présidents et des moniteurs des juniors des clubs de l'ACVF, 9 octobre 1943.

⁶¹ Procès-verbal de l'Assemblée générale des délégués de l'ACVF, 9 juillet 1944.

⁶² Procès-verbal de l'Assemblée des présidents des clubs de Première et Deuxième Ligue, et de la Conférence des managers de juniors et des moniteurs de l'IP, 17 septembre 1944.

┌ Ainsi, l'apparition et la phase initiale du développement du football se passent difficilement. Il suffit simplement de faire référence aux circonstances géographiques, sociologiques, économiques, politiques et religieuses propres au Valais pour démontrer les conditions défavorables avec lesquelles les initiateurs des premiers clubs de football durent composer. Limité, avant 1920, aux grandes agglomérations récemment industrialisées, ce sport parvient par le biais de personnes étrangères au canton et de jeunes étudiants, à se propager dans les zones environnantes. Ces deux vecteurs furent décisifs. Fébrilité et espoir animent les premières sociétés de football qui doivent faire face à de nombreux soucis tels les problèmes d'effectifs, la précarité infrastructurelle, l'opposition acharnée de milieux sportifs et conservateurs et les contingences financières. Malgré ces obstacles, les clubs parviennent à survivre grâce à la création d'une association cantonale, fédérant ces derniers. Une centralisation rationnelle leur permet d'envisager avec plus de sérénité l'avenir. Les groupements sportifs se renforcent grâce à la volonté sans faille des responsables administratifs qui sont

dans bien des cas les joueurs eux-mêmes, ne pouvant compter que sur leurs propres ressources. Devenant une activité de plus en plus pratiquée, un spectacle de plus en plus suivi, un sujet de plus en plus médiatisé, le football s'intègre progressivement aux loisirs de la population valaisanne. L'intérêt des milieux politiques cantonaux, du Département militaire et du Département de l'instruction publique montre à l'envi l'envergure qu'acquiert cette activité physique. De même, les municipalités commencent à soutenir, certes modestement, leur société de football, par l'entremise de subsides et par l'octroi d'une place de sport. La situation n'en demeure pas moins guère réjouissante comme le prouvent les comparaisons établies entre le canton du Valais et les autres cantons suisses. L'impulsion, donnée par l'introduction de l'ordonnance fédérale au sujet de l'IP en 1941 et par l'instauration dans la plaine du Rhône du Sport Toto en 1943, s'avère déterminante dans le futur encadrement sportif et matériel du football valaisan. En 1945, des jalons sont désormais posés pour que celui-ci puisse se développer en toute quiétude dans des régions jusque-là réfractaires.

Bibliographie

A. WAHL, « Le football, un nouveau territoire de l'historien », in *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 26, 1990.

WAHL 1990

A. WAHL, *Les archives du football. Sport et société en France (1880-1980)*, Paris, 1989.

WAHL 1989

L. CONDIAC, « Implantation et diffusion du football en Bretagne (1880-1925). De l'histoire à l'anthropologie », in *Sport-Histoire*, n° 1, 1992.

CONDIAC 1992

P. ARNAUD, G. GARRIER, « Histoire des jeux et des sports », in COMITE DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES ET HISTORIQUES, *Jeux et sports dans l'histoire, tome n° 1: Associations et politiques*, Paris, 1992, pp. 7-13.

ARNAUD/GARRIER 1992

P. ARNAUD, « Un entretien avec Maurice Agulhon », in *Sport-Histoire*, n° 1, 1988.

ARNAUD 1988

J. ZAMBAZ, *Histoire du football en Valais (1880-1970). Aspects sociaux, économiques et politiques du développement des clubs*, Fribourg, 1998.

ZAMBAZ 1998